



**Division des droits
Des Palestiniens**

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA QUESTION DE JÉRUSALEM**

Jérusalem au cœur du règlement pacifique de la question de Palestine

Dakar, les 3 et 4 mai 2016

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé	3
I. Introduction	4
II. Séance d'ouverture	4
III. Séances plénières.	10
A. Séance plénière I.	10
B. Séance plénière II	15
C. Séance plénière III	20
IV. Séance de clôture.	24
Annexes	
I. Résumé du Président.	26
II. Liste des participants.	30

Résumé

La Conférence internationale sur la question de Jérusalem a été organisée à Dakar par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en coopération avec l'Organisation de la coopération islamique. Tenue au moment où le Comité célébrait son quarantième anniversaire, la Conférence a été l'occasion de demander à la communauté internationale de s'engager résolument pour relancer le processus de paix et de soutenir la résilience du peuple palestinien, en particulier les Palestiniens vivant à Jérusalem-Est.

Les orateurs ont présenté en détail l'évolution de la situation sur le terrain, alors que les politiques menées par Israël visent vraisemblablement à modifier la démographie et la géographie de Jérusalem et à déplacer les Palestiniens de force. Diverses pratiques : planification urbaine discriminatoire, évictions forcées, révocation des droits de résidence et expansion des colonies se traduisent par un taux alarmant de déplacement parmi les Palestiniens. L'un des orateurs, un habitant palestinien de Jérusalem, a également livré un témoignage saisissant de ce qu'est la vie sous l'occupation.

D'autre part, des experts ont donné un aperçu de la manière dont la question de Jérusalem a été abordée au cours des différents cycles de négociations, et tous sont convenus qu'elle constituait la plus épineuse des questions relatives au statut final. Plusieurs propositions ont été formulées concernant le partage de la ville, mais les Palestiniens et les Israéliens divergent sur les questions liées aux définitions géographiques, aux délimitations, à la souveraineté et au statu quo.

Des propositions concrètes ont été formulées pour appuyer la résilience et le développement à Jérusalem-Est sous l'occupation. Certes, Jérusalem-Est a été déclarée capitale de l'État de Palestine, mais le Gouvernement palestinien devrait consacrer des moyens plus importants à son développement. La communauté internationale devrait respecter les obligations qui lui incombent au titre de la quatrième Convention de Genève, et la société civile pourrait agir en solidarité avec les habitants palestiniens de Jérusalem en faisant notamment la promotion du tourisme, de l'éducation et des échanges d'étudiants, de sorte que Jérusalem-Est redevienne le centre de la vie politique, sociale et culturelle de la Palestine.

I. Introduction

1. La Conférence internationale sur la question de Jérusalem a été organisée par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à Dakar les 3 et 4 mai 2016, en coopération avec l'Organisation de la coopération islamique et conformément aux dispositions des résolutions 70/12 et 70/13 de l'Assemblée générale, sur le thème « Jérusalem au cœur du règlement pacifique de la question de Palestine ».
2. La Conférence a consisté en une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture. Les thèmes des séances plénières étaient les suivants : Vivre à Jérusalem-Est sous l'occupation ; Appui international en faveur de la résilience, de la protection et du développement ; À la recherche de solutions : scénarios pour Jérusalem.
3. L'ensemble du corps diplomatique en poste à Dakar a été invité à la Conférence ; les représentants de 42 États Membres et de deux États observateurs non membres, de trois organisations intergouvernementales, de trois institutions des Nations Unies et de 75 organisations de la société civile y ont participé (annexe II).
4. Le résumé du Président sur les résultats de la Conférence (annexe I) a été publié peu après sa clôture et peut être consulté sur le site Internet de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat, de même que le texte intégral des exposés des intervenants qui en ont fourni une copie pour diffusion à l'adresse suivante : www.un.org/depts/dpa/qpal/calendar.htm.

II. Séance d'ouverture

5. **S. E. M. Mankeur Ndiaye**, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, représentant du Gouvernement hôte et représentant du pays exerçant la présidence du Comité des droits des Palestiniens, préside la séance d'ouverture. Dans sa déclaration, il souligne qu'alors que le Comité célèbre son quarantième anniversaire, la Conférence sur la question de Jérusalem est la première de la sorte en Afrique, et la troisième dans le monde après les conférences de Jakarta, Indonésie en 2015 et d'Istanbul (Turquie) en 2014. Faisant référence à la stratégie démographique et culturelle qu'Israël met en œuvre à Jérusalem, il demande au Comité de redoubler d'efforts afin de concourir à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien, qui risque de se transformer en un conflit religieux aux conséquences incalculables pour tout le Moyen-Orient. Il prie instamment la communauté internationale de soutenir Jérusalem au moyen des instruments internationaux de développement les plus récents, notamment l'Accord sur les changements climatiques et le Plan d'action sur le financement du développement, et à l'occasion de la conférence Habitat III qui se tiendra à Quito. Il encourage toute initiative visant à sortir de l'impasse et à favoriser la reprise des négociations israélo-palestiniennes comme l'Initiative française et le rapport à venir du Quatuor. Enfin, le Ministre renouvelle l'appel du Sénégal aux acteurs politiques palestiniens à œuvrer à la formation d'un gouvernement d'unité nationale, à la lumière de l'Accord du Caire et des négociations de Doha.
6. Une déclaration est prononcée au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, **S. E. M. Ban Ki-moon**, par son représentant à la Conférence internationale, **M. Mohamed Ibn Chambas**, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Au cours des semaines précédentes, le nombre d'attaques commises par des Palestiniens contre des Israéliens avait fortement baissé ; toutefois, les heurts se poursuivent entre des Palestiniens et les

forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Le Secrétaire général condamne ces violences et les attaques contre des civils, qui compromettent les perspectives de retour à des négociations sérieuses afin de mettre un terme à l'occupation, et appelle toutes les parties à apaiser les tensions.

7. Le Secrétaire général demande à nouveau aux responsables politiques, religieux et communautaires de respecter le caractère sacré des lieux saints et rappelle à toutes les parties que le rôle historique de gardien des lieux saints joué par la Jordanie doit être respecté. C'est seulement par une solution négociée que Jérusalem pourra devenir la capitale de deux États, moyennant des arrangements acceptables pour tous en ce qui concerne les lieux saints. Le Secrétaire général reconnaît que le soutien apporté par des partenaires tels que l'Organisation de la coopération islamique, la Ligue des États arabes et l'Union africaine est un atout solide pour garantir la viabilité d'un État de Palestine indépendant.

8. **M. Samir Bakr**, Sous-Secrétaire général aux affaires de Palestine de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), réaffirme l'engagement de son organisation et son soutien constant en faveur de la Palestine et de Jérusalem, principale raison de la création de l'OCI après l'incendie de la mosquée Al-Aqsa en 1969. Il déclare que la ville de Jérusalem est la capitale de l'État de Palestine et fait partie intégrante du Territoire palestinien occupé, outre qu'elle joue un rôle particulier pour les musulmans, y compris un rôle religieux. Il dénonce le développement sans précédent de plans israéliens visant à « judaïser » Jérusalem en modifiant l'équilibre de ses composantes démographiques arabe, chrétienne et musulmane, et en essayant de la séparer de son environnement palestinien. Il dénonce également les attaques israéliennes récurrentes contre les lieux saints musulmans et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa.

9. M. Bakr dénonce l'expansion et la construction de colonies, y compris à Jérusalem-Est, preuve qu'Israël ne souhaite aucunement la paix fondée sur la solution des deux États. La communauté internationale doit apporter une protection internationale au peuple palestinien, dit-il, compte tenu de l'agression quotidienne des forces d'occupation et des colons israéliens. M. Bakr évoque le résultat du cinquième sommet extraordinaire de l'OCI qui s'est tenu à Jakarta le 7 mars 2016, où il a été décidé de soutenir l'initiative française, y compris les propositions visant à créer un groupe de soutien international et à organiser une conférence de paix. Il appelle la communauté internationale à protéger les droits du peuple palestinien et à faire pression sur Israël par des moyens juridiques et économiques.

10. Le Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, **M. Riad Malki**, prend acte du soutien durable du Sénégal en faveur du peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance. Il dénonce les attaques constantes perpétrées par la Puissance occupante contre la nation palestinienne tout entière, y compris la crise humanitaire en cours à Gaza, où 1,8 million de Palestiniens continuent de souffrir de la poursuite d'un siège illégal. La Palestine est à l'ordre du jour des travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création et pourtant, la communauté internationale s'est montrée incapable de prendre les décisions nécessaires pour parvenir à une résolution juste et durable de ce conflit en mettant fin à l'occupation israélienne. Bien que la solution à apporter au conflit soit claire et qu'elle fasse l'objet d'un soutien universel, et que tous les pays considèrent l'annexion de Jérusalem-Est illégale, Israël s'oppose à ce consensus. L'orateur déclare que ceux qui estiment que les Palestiniens peuvent attendre qu'un changement se produise en Israël ne saisissent pas la réalité des faits et les violations subies par le peuple palestinien, notamment à Jérusalem.

11. M. Malki affiche son soutien à l'initiative française et demande à la communauté internationale de la soutenir également. Il déclare que la Palestine

s'emploie à ce qu'Israël réponde de ses violations dans toutes les instances, y compris la Cour pénale internationale, non seulement parce que c'est le droit du Gouvernement palestinien, mais aussi parce que c'est son devoir envers son peuple. L'orateur condamne également la hausse de 250 % des plans de construction de logements de colons par Israël par rapport à la même période en 2015. Renvoyant à la résolution du Conseil des droits de l'homme sur les colonies de peuplement dans laquelle le Conseil préconise la création d'une base de données des entreprises actives dans les colonies et invite la Cour pénale internationale à donner un avis consultatif sur le mur, M. Malki s'interroge sur la valeur des résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui bénéficient du soutien des États membres de l'Union européenne, alors que ces mêmes États s'abstiennent dès que l'adoption de mesures concrètes est envisagée dans les résolutions. Les tierces parties doivent s'acquitter de leurs responsabilités en interdisant tout lien entre leurs pays, leurs entreprises et leurs citoyens avec l'occupation, en particulier avec le régime des colonies. L'orateur demande aux pays d'agir contre les organisations de colons dont la violence se poursuit de manière effrénée.

12. L'intervenant dit qu'à Jérusalem, une guerre est menée contre la présence et l'identité palestinienne, qui consiste notamment à essayer de diviser Al-Haram Al-Sharif. Les Palestiniens de Jérusalem sont la cible d'assassinats extrajudiciaires et d'arrestations arbitraires, leurs logements sont détruits et leurs titres de résidence sont révoqués, en particulier dans la vieille ville. Israël prend des mesures illégales en droit international pour transférer de force, directement ou indirectement, des Palestiniens hors de la ville et pour créer et étendre des colonies illégales. Les Palestiniens vivant à Jérusalem ne doivent pas affronter seuls ce crime, poursuit l'orateur, et il est temps d'intensifier les relations à tout niveau entre les gouvernements, la société civile dans le monde entier et les citoyens de Jérusalem-Est afin de favoriser l'établissement de coalitions internationales structurées et durables pour Jérusalem, comme les Parlementaires pour Jérusalem, les Maires pour Jérusalem ou les Avocats pour Jérusalem. Il appelle les pays participant à la Conférence à établir des partenariats de jumelage entre Jérusalem et leurs capitales.

13. **S. E. M. Said Abu Ali**, Sous-Secrétaire général et Chef du secteur territoire palestinien occupé et autres territoires arabes occupés de la Ligue des États arabes, déclare que la situation à Jérusalem-Est est rendue de plus en plus difficile par les actes et les pratiques des autorités israéliennes qui visent à « judaïser » la ville et à effacer son identité. Il dénonce la « Naqba » en cours des Palestiniens, qui s'est intensifiée à Jérusalem depuis octobre 2015. Renvoyant aux statistiques fournies par des organisations de défense des droits de l'homme et par des centres d'étude du droit, il souligne que la Puissance occupante se livre à des violations graves et sans précédent dans tout le Territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est. Les habitants de Jérusalem sont soumis à des mesures coercitives visant à les déplacer et à les forcer à évacuer la Ville sainte afin d'en modifier la situation démographique, dans le cadre d'un plan de « judaïsation » appelé « Jérusalem 2020 ». Le Gouvernement israélien doit pleinement répondre de tous ses crimes, et le Conseil de sécurité doit donner corps à la responsabilité qui lui incombe de mettre fin à l'occupation et d'assurer la sécurité nécessaire du peuple palestinien. La Ligue des États arabes déploie tous les efforts possibles pour assurer la protection nécessaire du peuple palestinien et mettre un terme à l'occupation. L'Initiative de paix arabe, ajoute l'orateur, constitue une priorité de premier plan dans tous les États arabes, malgré les obstacles auxquels ils font face.

14. Le représentant du **Maroc** déclare que la question de la Palestine et d'Al-Qods [Jérusalem] constitue l'essence même du conflit arabo-israélien, et qu'elle est la clef

de son règlement politique et de la paix et de la stabilité dans la région. Le Maroc a toujours préconisé de donner une chance à la paix, et l'on ne parviendra à la paix qu'en mettant fin à la politique d'implantation que met en œuvre la Puissance occupante israélienne dans le territoire palestinien occupé et en préservant le caractère arabe et islamique d'Al-Qods. En effet, aucune paix ne saurait être négociée si la solution des deux États demeure enterrée par la poursuite des activités d'implantation de colonies et de « judaïsation ». Le Maroc fait de la question de Palestine une priorité, comme l'illustre le rôle moteur joué par le Roi du Maroc qui préside le Comité de l'OCI sur Jérusalem. Le Comité a adopté une approche pragmatique conjuguant une prise de position politique avec des efforts diplomatiques qui visent à préserver le statut juridique d'Al-Qods comme partie intégrante du territoire palestinien occupé, et avec des projets concrets financés par les États membres de l'OCI qui visent à aider les Palestiniens à persévérer.

15. La défense de Jérusalem exige que tous ceux qui sont épris de paix déploient leurs efforts pour défendre la ville sur les plans politique, juridique, diplomatique et humanitaire, poursuit l'orateur. Les initiatives de paix doivent comporter une « valeur ajoutée » réelle et concrète pour Jérusalem et pour sa population. Le Maroc soutient l'appel lancé par le Président palestinien Mahmoud Abbas à organiser une conférence de paix internationale et apporte son appui à l'initiative française correspondante afin de rassembler des pays dans un groupe de soutien international pour donner suite aux accords conclus entre les Palestiniens et les Israéliens, avec un calendrier précis de création de l'État de Palestine.

16. Le représentant de la **Chine** déclare que les tensions entre la Palestine et Israël se sont récemment intensifiées et que le conflit en cours s'est soldé par d'importantes pertes en vies humaines. Faisant part de sa profonde préoccupation à cet égard, il indique que le conflit relatif à la mosquée d'Al-Aqsa est devenu trop récurrent au cours des années précédentes. Les questions telles que le statut de Jérusalem et la souveraineté des lieux saints sont extrêmement complexes et sensibles. Les parties devraient résoudre la question de Jérusalem par des négociations fondées sur les résolutions applicables des organes de l'ONU. La Chine soutient la cause juste du peuple de Palestine visant à le rétablir dans ses droits légaux et à créer un État indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, tout en respectant les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Étant donné que les négociations de paix sont dans une impasse depuis longtemps, le représentant de la Chine demande aux deux parties de rétablir la confiance mutuelle et de mettre un terme à l'établissement de colonies israéliennes, ainsi qu'à la poursuite du blocus de la bande de Gaza. Il dit espérer que la réconciliation palestinienne se produira au plus tôt. Notant que la Palestine a récemment pris une série d'initiatives diplomatiques sur la scène internationale, il fait part du soutien de son pays à ces activités pour encourager l'ONU à offrir une protection internationale au peuple palestinien et à faire en sorte que le Conseil de sécurité adopte une résolution afin de mettre un terme aux colonies israéliennes.

17. Le représentant du **Zimbabwe** déclare que l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, se poursuit depuis 49 ans en violation du droit international et des résolutions des organes de l'ONU. L'assassinat de civils innocents, la détention illégale, la construction illégale de colonies et la destruction de biens palestiniens s'inscrivent dans le cadre d'une politique délibérée visant à altérer la nature démographique et la situation du territoire palestinien occupé. Le « mur de la honte » reste en place et le blocus de Gaza se poursuit. L'orateur affirme que l'on s'emploie encore à modifier le caractère historique de Jérusalem-Est. La Puissance occupante continue de faire la sourde oreille aux nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, grâce au soutien de certains pays puissants. Les conditions du règlement de la question de Palestine sont connues et exposées dans les résolutions des organes de

l'ONU, dans l'Initiative de paix arabe et dans la feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient. Le seul fondement d'une paix durable est la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, déclare l'intervenant, en demandant au Conseil d'amener Israël à répondre de ses crimes. Le statu quo n'est pas viable et le socle sur lequel établir la solution des deux États s'érode peu à peu et, avec lui, les dernières chances d'aboutir à une paix durable. À l'évidence, Israël ne rendra aucun territoire de son plein gré. C'est pourquoi le Conseil doit agir conformément à ses propres résolutions.

18. Le représentant de **Cuba** réaffirme le soutien total de son pays au peuple palestinien sur la base du principe « clair et sans équivoque » de l'autodétermination. Cuba fait part de son soutien à l'adhésion de la Palestine aux institutions des Nations Unies en tant que membre à part entière. Le peuple palestinien continue d'être victime d'une agression par Israël, poursuit l'orateur, ajoutant que la crise humanitaire dans la bande de Gaza s'est traduite par la terreur, la mort et des destructions massives. La situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés exige une réaction urgente pour garantir le respect intégral du droit international et du droit international humanitaire. Les crimes israéliens se poursuivront tant que certains États livrent des armes à Israël et menacent d'utiliser leur droit de veto au Conseil de sécurité, souligne l'orateur, ajoutant que l'impunité dont jouit Israël doit cesser. Il est essentiel que le Conseil soit à la hauteur de la responsabilité que lui confère la Charte des Nations Unies ; il doit amener Israël à cesser l'agression et le génocide perpétrés à l'égard du peuple palestinien.

19. Condamnant fermement la campagne israélienne d'implantation de colonies dans le Territoire palestinien occupé ainsi que la poursuite de l'occupation, de l'agression, des assassinats ciblés, de l'usage de la force et de la confiscation de terres palestiniennes dans le cadre d'une « colonisation massive », l'orateur estime que les détentions arbitraires, les incarcérations, la torture et d'autres pratiques contre les civils qui sont prohibées sur le plan international se poursuivent également. Seule une action visant à mettre fin à ces politiques, à la libération des prisonniers palestiniens et à la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien permettra d'aboutir à la paix dans la région.

20. Le représentant de **l'Indonésie** déclare que par ses politiques, Israël continue de s'opposer à la volonté de la communauté internationale et au droit international. Appelant l'attention sur de récents exemples du soutien de la communauté internationale au peuple palestinien, y compris la levée du drapeau palestinien à l'ONU à New York, il insiste sur le fait que les partisans de la Palestine doivent éviter de disperser leurs efforts. Le mois précédent, au sommet extraordinaire de l'OCI tenu à Jakarta, les participants ont réaffirmé l'unité de l'organisation, qui est résolue à mettre un terme à l'occupation israélienne de la Palestine et à protéger les sites religieux à Jérusalem. Puis il souligne plusieurs éléments importants de toute stratégie visant à soutenir le peuple palestinien : renforcer et étendre les réseaux de la société civile impliquant des organisations de jeunesse issues des deux communautés, en vue de favoriser l'apparition d'un discours commun en faveur d'un processus de paix durable ; faire progresser la reconnaissance officielle de l'État de Palestine dans la communauté des nations ; promouvoir le dialogue interconfessionnel et interreligieux dans le cadre d'un processus de paix global et comme moyen de protéger les sites religieux ; et renforcer les capacités de l'État de Palestine, notamment pour étoffer ses capacités en matière de gouvernance. Mettant en exergue les initiatives régionales dans le cadre du nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique pour le renforcement des capacités, il déclare que son pays est résolu à intensifier son soutien au peuple palestinien. D'autre part, le Conseil de sécurité doit être amené à s'acquitter de ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies et à soutenir les initiatives existantes et nouvelles.

21. La représentante de la **Malaisie** réaffirme le soutien de son pays en faveur d'une solution qui reconnaît les droits légitimes des Palestiniens à un État indépendant ayant Jérusalem-Est comme capitale. La Malaisie est profondément préoccupée par les tentatives israéliennes de « judaïser » Jérusalem en modifiant son caractère et son statut juridique, y compris en construisant le mur de « l'apartheid » et les colonies, et par ses provocations et ses intrusions sur les lieux saints de la ville. Ces actes menacent la viabilité et l'avenir de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, avertit l'oratrice. La communauté internationale devrait intensifier ses efforts pour veiller à ce qu'Israël réponde de ses actes et exercer une pression diplomatique, politique et économique sur ce pays afin qu'il cesse ses mesures illégales, conformément au droit international, notamment la quatrième Convention de Genève. Espérant que les pourparlers de paix reprendront rapidement, l'oratrice souligne que la question de Jérusalem ne doit pas être traitée isolément par rapport au reste du processus de paix.

22. **S. E. M^{me} Aisha Laraba Abdullahi**, Commissaire aux affaires politiques de la Commission de l'Union africaine, passe en revue les bases sur lesquelles reposent les positions de son organisation sur la décolonisation, la libération nationale et la solidarité en soutien aux luttes nationales et internationales contre toutes les formes de violations des droits de l'homme et les autres formes d'oppression dans le monde. Grâce à l'Union africaine, anciennement Organisation pour l'unité africaine, le continent est parvenu à éliminer le colonialisme, l'apartheid et d'autres formes de violations des droits de l'homme. L'Union africaine a accordé une attention particulière à la situation sociale, politique et économique de la Palestine, en particulier à la question des droits de l'homme. Par l'intermédiaire de son Département des affaires politiques et des autres départements compétents, l'organisation a effectué un suivi et rédigé des rapports périodiques sur la situation en Palestine et au Moyen-Orient, dit l'oratrice, indiquant que ces rapports couvrent plusieurs domaines thématiques, notamment l'évolution politique et le processus de paix, la situation de la ville de Jérusalem, le mur de l'apartheid et les colonies, les prisonniers palestiniens, et les conditions générales dans les territoires occupés.

23. Ces rapports ont été présentés pour examen, délibération et décision aux organes d'élaboration des politiques de l'Union africaine et ont débouché sur la Déclaration de l'Union africaine sur la Palestine et le Moyen-Orient. En outre, l'organisation a entrepris une action de sensibilisation aux droits de l'homme en Palestine et au Moyen-Orient afin de promouvoir et de protéger ces droits conformément aux valeurs communes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. Au nom de l'Union africaine, l'oratrice appelle au rétablissement immédiat des pourparlers de paix entre Israël et la Palestine, en vue notamment d'établir un État palestinien indépendant fondé sur les frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est comme capitale.

24. Le représentant de l'**Afrique du Sud** déclare que la semaine précédente, la ville de Johannesburg a fait don d'une statue de Nelson Mandela à la ville de Ramallah afin d'encourager les Palestiniens à poursuivre leur quête de liberté. Il cite Nelson Mandela : « Nous savons trop bien que notre liberté est incomplète sans la liberté des Palestiniens ». Son pays n'a jamais cessé d'apporter un soutien indéfectible au peuple palestinien et estime que la seule manière de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient consiste en un règlement global négocié et la création d'un État de Palestine, vivant dans la paix et la sécurité, côte à côte avec Israël, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. En effet, une solution doit être apportée à la question de Jérusalem, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité ; Israël doit se garder de « faire évoluer la situation sur le terrain » par des mesures unilatérales et doit respecter les résolutions internationales sur ce sujet. Les deux parties devraient maintenir le statu quo jusqu'à ce qu'un accord définitif soit trouvé sur la question des lieux saints. L'Afrique du Sud soutient l'accord entre Israël et la

Jordanie en la matière. L'orateur demande à la communauté internationale et au Conseil de sécurité en particulier de prendre dans les meilleurs délais des mesures concrètes pour amener Israël à cesser ses activités d'implantation de colonies dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et à se mettre en conformité avec le droit international. Se disant déçu que le Conseil se soit montré incapable d'agir en temps voulu pour éviter l'escalade de la violence, il condamne toutes les formes de violence, quels qu'en soient les auteurs. Il dit espérer que la Conférence enverra un message très clair selon lequel toute démarche visant à faire de Jérusalem la capitale de facto d'Israël serait une violation du droit international et une tentative d'étouffer dans l'œuf les questions relatives au statut final qui devraient faire l'objet d'un accord négocié.

III. Séances plénières

A. Séance plénière I Vivre à Jérusalem-Est sous l'occupation

25. La séance plénière intitulée « Vivre à Jérusalem-Est sous l'occupation » est présidée par M. Mahmoud Saikal, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

26. **M. Khalil Tafakji**, Directeur du Département de la cartographie et des systèmes d'information géographique de la Société des études arabes basée à Jérusalem, décrit la situation géopolitique de Jérusalem, notant que l'importance de la ville ne tient pas uniquement à la présence de ses lieux saints mais aussi à celle de la population qui y vit. La « judaïsation » de la ville a commencé bien avant 1967, poursuit-il en montrant une carte de la ville avant 1948. Sous le mandat britannique, les limites de la ville ont selon lui été étendues vers l'ouest pour des raisons démographiques afin d'incorporer une part plus importante de la population juive. Il indique que l'affirmation des Israéliens selon laquelle ils sont majoritaires à Jérusalem s'explique désormais par la délimitation des frontières de la municipalité. En effet, toutes les colonies implantées à Jérusalem-Est se trouvent à l'intérieur de ces frontières, tandis que les villages arabes sont situés à l'extérieur.

27. Rappelant la résolution [181 \(II\)](#) de l'Assemblée générale qui accorde à Jérusalem un statut spécial, l'orateur déclare qu'aucun pays n'a encore reconnu la ville comme capitale d'Israël. Après 1967, Israël a considérablement étendu les limites de la municipalité de Jérusalem, de 6,5 à 72 kilomètres ; les raisons avancées tenaient à la construction de l'aéroport, à des questions de sécurité et à la démographie. La politique israélienne de confiscation des terres a commencé peu après pour que soient menés des projets d'intérêt général tels que l'expansion des espaces verts et la construction de routes reliant les colonies mais, en réalité, il s'agissait de construire des colonies israéliennes.

28. En outre, Israël a commencé de révoquer des cartes d'identification et de détruire des logements palestiniens. Un « mur de l'apartheid » a également été construit pour se débarrasser des habitants palestiniens, a poursuivi l'orateur. Il a expliqué qu'en tant que Palestinien vivant à Jérusalem, il était titulaire d'une pièce d'identité israélienne, en l'occurrence un permis de résidence, et qu'il possédait un titre de voyage jordanien bien qu'il ne soit pas citoyen de ce pays. Conformément aux accords d'Oslo, les Palestiniens vivant à Jérusalem n'étaient pas autorisés à prendre la nationalité palestinienne ; autrement, leurs biens immobiliers deviendraient biens des absents en vertu de la loi.

29. Énumérant les droits déniés aux habitants palestiniens de Jérusalem, il indique que les Palestiniens ne possèdent plus que 13 % des terres qu'ils occupaient en 1967. À l'aide de graphiques montrant l'évolution démographique de Jérusalem depuis cette date, il ajoute qu'il existe des postes avancés de la colonisation israélienne dans la vieille ville et que « chaque millimètre est source de conflit ». Les Palestiniens restent à Jérusalem en dépit de tous ces obstacles, poursuit-il, disant espérer que la communauté internationale continuera de leur apporter son appui.

30. **M. Daniel Seidemann**, avocat et fondateur de Terrestrial Jerusalem, déclare que « Jérusalem est aujourd'hui divisée » par des murs de peur et de honte, sentiments qui n'ont jamais été aussi intenses depuis 1967. Israël a arrêté 270 Palestiniens habitant à Jérusalem-Est pour des infractions aux règles de sécurité pendant toute la deuxième intifada, soit une période de sept années (2001-2008) ; par contraste, 797 Palestiniens ont été arrêtés du 13 septembre au 31 octobre 2015. Au cours de la révolte populaire qui dure depuis un an et demi, les autorités israéliennes ont arrêté plus de 950 garçons palestiniens, soit plus de 1,5 % de l'ensemble des jeunes Palestiniens âgés de moins de 18 ans à Jérusalem-Est.

31. M. Seidemann affirme qu'il n'existe pas de maire ni de premier ministre dans le monde qui soit plus « totalement déconnecté de la réalité de la ville qu'il entend diriger » que le Premier Ministre Netanyahu et le maire de Jérusalem, Nir Barkat. Il précise qu'il s'est produit deux révoltes, l'une dans les rues qui a été dirigée par des enfants et coordonnée sur Facebook et Twitter, et l'autre sur Al-Haram al-Charif/le mont du Temple, principalement à l'initiative de femmes. Les jeunes Palestiniens vivant à Jérusalem-Est, poursuit l'orateur, se sentent abandonnés et coupés de l'arrière-pays palestinien en Cisjordanie, mais ils ne font pas non plus partie d'Israël. Vivant dans une société qui leur refuse tout droit significatif d'expression politique et qui recourt de plus en plus au maintien de l'ordre arbitraire et à la sanction collective, ces jeunes observent les hommes palestiniens devenus adultes, qui sont incapables d'assumer leurs obligations élémentaires à l'égard de leurs propres enfants : leur offrir un avenir où ils pourront vivre dans la dignité. Il en résulte une perte de respect à l'égard de l'autorité des adultes qui produit des effets catastrophiques et constitue l'une des principales causes de la révolte actuelle.

32. L'orateur déclare que Jérusalem-Est est au cœur d'une révolte populaire sans précédent depuis 1967. L'assassinat « sauvage et épouvantable » de Mohammed Abou Khdeir en 2014 qui l'a déclenchée a revêtu une importance bien plus considérable que le simple incident isolé qu'il semblait être. Notant qu'Israël détruit les logements de familles innocentes de terroristes palestiniens, mais pas ceux de la famille des terroristes juifs qui ont assassiné Mohammed Abou Khdeir, il observe que les Palestiniens en ont retenu le message suivant : « Aux yeux des autorités israéliennes, le sang israélien est du sang ; le sang palestinien n'est que de l'eau ». Vingt-trois ans après Oslo, les Palestiniens sont dans un état de « désespoir clinique » parce que la fin de l'occupation ne s'est en rien rapprochée. La société israélienne est quant à elle dans un état de « déni clinique » concernant son occupation. L'orateur présente les trois réponses proposées en Israël : le point de vue de Netanyahu qui consiste à imposer systématiquement des sanctions collectives ; le point de vue des « forces modérées » représentées par la proposition d'Herzog [le chef de l'Union sioniste] de construire un mur et d'interdire l'accès à 200 000 personnes ; et la seule véritable manière de mettre fin à l'occupation : une frontière. Il regrette vivement que personne n'en parle à l'opinion publique israélienne.

33. Il précise qu'en 2007, Israël aurait eu à reloger 116 000 colons pour établir une frontière susceptible d'être acceptée par les Palestiniens. Aujourd'hui, ils sont près de 160 000 et le nombre augmente de 5 000 à 10 000 chaque année. L'orateur avertit que la situation est proche du point de non-retour où aucun Gouvernement israélien quel

qu'il soit ne sera en mesure de reloger le nombre requis de colons pour établir une frontière acceptable par les Israéliens et Palestiniens de bonne foi. Trois menaces manifestes pèsent sur la fixation à Jérusalem d'une frontière « raisonnable » qui permettrait de mettre fin à l'occupation : les colonies israéliennes illégales ; la revendication croissante de différents dirigeants juifs, chrétiens et musulmans à la possession exclusive de la ville ; et les tensions qui s'intensifient entre Israéliens et Palestiniens dans la ville, rendant inévitable un « incident catastrophique » de nature violente, conclut l'orateur. Réaffirmant que de nombreux Israéliens vivent dans le déni de l'occupation, il déclare qu'un processus d'harmonisation mutuelle est essentiel mais qu'il n'a pas lieu. Les forces modérées ont été éliminées dans les deux sociétés, poursuit-il, d'où la nécessité de ramener la raison de part et d'autre. C'est l'un des objectifs de la campagne que lanceront, espère-t-il, l'Organisation des Nations Unies et les amis d'Israël.

34. **M^{me} Brona Higgins**, coordinatrice de la composante internationale au bureau du Conseil norvégien pour les réfugiés à Jérusalem, déclare que son organisation est très préoccupée par les taux alarmants de déplacement dans le Territoire palestinien occupé. Le nombre de personnes touchées était d'environ 263 000 en 2015, avant l'escalade des tensions en 2016. Cette trajectoire est tout à fait décourageante, poursuit-elle, mettant en lumière les facteurs qui favorisent les déplacements : application d'un régime discriminatoire de planification, de zonage et d'octroi de permis, destruction injustifiée de biens appartenant à des civils, évictions forcées, expropriations et effets de la loi sur les biens des absents, obstruction de l'aide humanitaire, expansion des colonies, violence des colons, construction du mur, restriction de la liberté de circulation, révocation des droits de résidence, et ainsi de suite. Un projet de loi israélien en cours de présentation limitera considérablement les droits de résidence à Jérusalem. L'oratrice explique que l'objectif explicite et affiché d'Israël consiste à réduire au minimum la présence palestinienne à Jérusalem et à parvenir à un équilibre de 70 % d'Israéliens et de 30 % de Palestiniens, comme l'expose clairement le plan Jérusalem 2000.

35. M^{me} Higgins rappelle qu'en 1967, Israël a procédé au recensement des Palestiniens habitant à Jérusalem-Est et n'a accordé la résidence permanente qu'à ceux qui étaient physiquement présents à l'époque. Ordinairement, ce type de permis de résidence est accordé aux immigrants installés en Israël. Les Israéliens vivant à Jérusalem, en revanche, possèdent la citoyenneté. Le statut de résident permanent s'accompagne de droits « nettement inférieurs » à ceux de la citoyenneté et peut être facilement révoqué ; les Palestiniens sont de facto traités comme des citoyens de seconde classe dans leur propre pays. Ce système de révocation des permis de résidence est parfois évoqué sous les appellations de transfert silencieux ou de déportation muette. Il a évolué de plusieurs manières, y compris sous la forme d'une mesure qui impose aux Palestiniens de prouver que le centre de leur vie est resté à Jérusalem-Est depuis au moins sept ans. Entre 1967 et 2014, les permis de résidence permanente de plus de 14 400 résidents de Jérusalem-Est ont été révoqués, indique l'oratrice.

36. Il existe des points communs évidents entre la résidence permanente et la citoyenneté mais, en droit israélien, il existe également des différences profondes : les résidents permanents bénéficient d'un document de voyage – un laissez-passer – mais pas d'un passeport ; ils peuvent voter aux élections locales mais pas aux élections à la Knesset ; leur statut ne peut pas être automatiquement transféré aux conjoints et enfants et peut être révoqué après sept années passées à l'étranger ; il est révoqué si le permis de résidence ou la citoyenneté ont été obtenus dans un « pays étranger ». Or Israël inclut la Cisjordanie et Gaza dans la catégorie des « pays étrangers », de sorte que les Palestiniens titulaires d'un permis de résidence en Cisjordanie ou à Gaza sont susceptibles de perdre leur statut de résident permanent à

Jérusalem-Est. Cet état de fait est contraire à de nombreuses dispositions du droit international des droits de l'homme, poursuit Mme Higgins. Elle avertit enfin que les 100 000 Palestiniens qui résident entre le Mur et les limites de la municipalité de Jérusalem craignent que leur statut de résident ne soit révoqué.

37. En outre, le 21 janvier 2016, le Ministre de l'intérieur israélien a révoqué le permis de résidence de quatre jeunes Palestiniens suspectés d'avoir commis des attaques contre des Israéliens, alors que les procédures judiciaires étaient encore en cours et qu'aucune culpabilité n'avait été établie en droit. Du fait de ces révocations, les Palestiniens qui ne possèdent pas d'autre citoyenneté deviennent apatrides, en violation du droit international. De surcroît, il est imposé aux Palestiniens qui demandent la citoyenneté israélienne de prêter allégeance à leur Puissance occupante, en violation du droit international. L'oratrice ajoute que les États tiers doivent prendre des mesures positives et négatives¹ pour s'opposer aux graves violations du droit international par Israël.

38. **M. Nabil Al-Kurd**, Président du comité de quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem, déclare que comme tout autre Palestinien à Jérusalem-Est, il souffre de l'occupation israélienne soutenue par le Gouvernement. En 2009, le nombre d'attaques de colons contre les habitants palestiniens de la ville a augmenté ; trois des habitations de son quartier ont été saisies, y compris la moitié de son propre logement. La pression sur son quartier perdure, deux familles de Cheik Jarrah étant actuellement déplacées et neuf autres sous le coup d'une menace d'expulsion imminente. Les Palestiniens ne peuvent pas faire valoir les mêmes lois qu'invoquent les colons pour réclamer leurs logements et sont donc repoussés hors de Jérusalem. L'orateur s'est battu pendant dix ans pour obtenir son permis de résidence « afin de vivre sur ma propre terre », tandis que les Israéliens obtiennent la citoyenneté sur-le-champ. La partie occupée de son logement a été transformée en caserne et les colons israéliens frappent souvent les membres de sa famille, y compris les femmes et les personnes âgées.

39. Le nombre de déplacements forcés est en hausse à Cheik Jarrah, les familles subissant des menaces croissantes. Cette tendance a connu un pic en 2008, lorsque 12 familles ont été évacuées, soit 70 personnes en tout dont plus de 25 enfants. Cette menace d'expulsion et de déplacement s'étend dans tout Jérusalem-Est. Les processus d'obtention des permis de construire des logements sont longs et onéreux et, in fine, les permis ne sont pas accordés. Les colons agissant au titre de la loi israélienne peuvent réclamer des biens qu'ils possédaient et occupaient avant 1948 à Jérusalem-Est, mais cette faculté est interdite aux Palestiniens forcés de fuir et d'abandonner leurs biens en 1948. En outre, les Palestiniens sont incités par les autorités israéliennes à quitter Jérusalem et, à terme, perdent leurs droits de résidence.

40. Tout Palestinien se plaignant des abus susmentionnés est arrêté et détenu par la police, poursuit l'orateur. Les enfants souffrent de traumatismes psychologiques et nombreux sont ceux qui abandonnent l'école. M. Kurd demande à la communauté internationale de garantir l'application sur le terrain des résolutions des organes de l'ONU et à faire pression sur l'Organisation pour qu'elle applique une résolution unique au titre du Chapitre VII afin que les Palestiniens puissent vivre. Il affirme que les colons sont un bras de la colonisation israélienne et qu'ils perçoivent un salaire lorsqu'ils occupent des logements palestiniens, et ajoute que d'autres méthodes d'expulsion des Palestiniens sont utilisées : amendes, taxes, expropriations et recherches de documents.

¹ Les obligations négatives comprennent des restrictions sur le fait d'aider d'autres États ou d'autres acteurs non étatiques en violation des Conventions de Genève. L'article premier des Conventions comprend également une obligation positive de mettre un terme à des violations en cours et d'empêcher des violations avant qu'elles ne se produisent (CICR).

41. M. Kurd déclare que des Palestiniens ont été expulsés de leur propre territoire alors que les Juifs migrent de partout dans le monde pour s'installer en Israël. Les Palestiniens sont traités comme des étrangers dans leur propre pays, poursuit-il, appelant la communauté internationale à mieux cerner la dimension historique du conflit. Il conclut en affirmant qu'en Palestine, les Juifs cohabitaient autrefois en paix avec les Musulmans jusqu'à ce que le sionisme s'impose, une idéologie qui vise à éliminer les Palestiniens et tous leurs partisans. Il demande à tous les États de ne plus importer des produits provenant des colonies ni de fournir au Gouvernement israélien des armes et des fonds destinés à être utilisés contre les Palestiniens.

42. Dans le débat qui suit, plusieurs représentants d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et de la société civile formulent des commentaires sur les exposés des intervenants. Plusieurs participants font remarquer qu'outre les Palestiniens, bien d'autres personnes sont touchées par l'occupation israélienne dans le monde. Un journaliste déclare par exemple que les chefs religieux sénégalais ne sont plus en mesure d'effectuer leurs pèlerinages en Palestine, tandis que les journalistes exerçant dans le Territoire palestinien occupé sont emprisonnés et qu'il leur est interdit de transmettre des informations au reste du monde.

43. Un professeur de l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar déclare qu'il existe un problème d'éducation et de sensibilisation du côté palestinien comme du côté israélien. Il demande si les populations israélienne et palestinienne sont pleinement informées grâce à un enseignement portant sur les programmes de paix, et s'il existe une issue pour sortir de l'impasse actuelle. Un représentant de la société civile fait remarquer que le peuple palestinien a fait preuve de courage et de détermination à obtenir sa liberté. Puis un cinéaste sénégalais déclare que l'État israélien a oublié que « le monde entier s'est levé comme un seul homme pour le libérer des forces d'Hitler ». « Nous devons faire quelque chose », poursuit-il, soulignant que l'Organisation des Nations Unies reste passive tandis que les forces israéliennes continuent d'opprimer les Palestiniens. Il propose que chaque État ferme son ambassade à Tel Aviv jusqu'à ce que les Palestiniens récupèrent leur État.

44. Lors de la seconde salve de commentaires, le représentant de l'Organisation de la coopération islamique convient avec M. Seidemann que de nombreux Israéliens sont délibérément myopes quant au traitement qu'ils imposent aux Palestiniens. Ils croient être le peuple élu et pouvoir agir « à leur guise ». C'est la seule occupation de l'histoire qui se présente en victime et qui déshumanise le peuple palestinien. L'orateur demande aux intervenants si les deux parties peuvent aboutir à un accord alors que de tels obstacles existent. D'autres intervenants, affirmant leur soutien à l'État de Palestine, demandent comment l'Organisation des Nations Unies pourrait assurer un meilleur respect de ses résolutions sur cette question et si les États arabes s'emploient sincèrement à appuyer la cause palestinienne. Un autre représentant de la société civile ajoute que les organisations de la société civile doivent déployer une diplomatie non-étatique offensive pour obtenir des résolutions plus fermes à l'ONU.

45. Enfin, un représentant du Comité du Sénégal pour la Palestine déclare que l'Afrique a une dette à l'égard de la Palestine. Nelson Mandela a dit que la liberté de l'Afrique ne serait pas complète tant que les Palestiniens ne seraient pas libres eux aussi ; l'orateur souligne qu'il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que les Palestiniens n'ont pas leur propre État et que leurs droits inaliénables ne sont pas respectés.

B. Séance plénière II

Appui international en faveur de la résilience, de la protection et du développement

46. La séance plénière intitulée « Appui international en faveur de la résilience, de la protection et du développement » est présidée par l'ambassadeur Fodé Seck, Président du Comité des droits des Palestiniens et Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies.

47. **M. Ahmad Rwaidy**, ancien Chef de l'Unité chargée de Jérusalem à la Présidence palestinienne, commence par broser un tableau géographique de Jérusalem en soulignant que les habitants de la ville sont contraints de respecter le droit israélien dans tous les domaines de leurs vies. Le règlement israélien relatif à la « capitale unifiée » fait de Jérusalem le centre de la décision politique, la Knesset y étant installée. Les Palestiniens ne possèdent pas la terre puisque des règles s'appliquent pour les en déplacer ; la ville est également verrouillée par le mur de séparation et assiégée par les implantations israéliennes.

48. L'orateur déclare que jusqu'en 1991, Jérusalem était au centre de la vie politique, culturelle et médiatique palestinienne. Des années de restrictions ont cependant créé un nouvel état de fait. Il observe que les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza ne peuvent pas se rendre sur les lieux de culte à Jérusalem et que 12 % seulement de la superficie de Jérusalem sont accessibles aux Palestiniens. Les colons n'ont aucune difficulté à solliciter des permis de construire et leurs demandes sont facilement acceptées, contrairement aux Palestiniens qui attendent parfois des années avant d'obtenir un permis de construire. En conséquence, la majorité des Palestiniens ont construit sans permis ; quelque 20 000 bâtiments ont été construits sans permis et sont menacés de démolition. Chaque mois, les autorités israéliennes détruisent sept à dix logements palestiniens dans la ville.

49. M. Rwaidy affirme que le « siège » de Jérusalem-Est s'est traduit par une hausse des taux de pauvreté et de chômage. De plus, de nombreux travailleurs palestiniens ont été licenciés suite à la récente révolte : 24 institutions palestiniennes comme la Maison de l'Orient, ancien siège de l'OLP, et l'Association d'études arabes, ont été fermées en application de décisions israéliennes renouvelées tous les six mois. Même des clubs de sport à Jérusalem-Est ont été fermés sur ordre des autorités israéliennes, en violation des Accords d'Oslo qui prévoyaient le maintien des activités sportives et culturelles dans la ville.

50. Israël refuse toujours de rendre à leurs familles les corps de 15 Palestiniens tués par les forces de sécurité israéliennes, poursuit l'orateur. Il déclare qu'il faudrait à Jérusalem un mécanisme d'appui à la résilience, décrivant un plan multisectoriel élaboré par l'Unité chargée de Jérusalem à la Présidence palestinienne avec l'appui de l'Union européenne et d'autres partenaires, qui tiendrait compte de l'occupation. Certains des secteurs couverts par le plan concernent l'éducation palestinienne, assiégée par Israël qui s'efforce d'imposer les programmes israéliens afin d'éliminer l'identité palestinienne et d'empêcher la création de nouvelles écoles palestiniennes ; 9000 enfants palestiniens ne sont pas scolarisés.

51. M. Rwaidy décrit également les efforts que déploient les Palestiniens pour stimuler le secteur du tourisme, en particulier le tourisme dans les lieux saints de la ville historique de Jérusalem, qui se heurte à de nombreuses difficultés. La création de plusieurs hôtels israéliens a été autorisée mais les mêmes possibilités sont refusées aux Palestiniens. Appelant à un soutien officiel en faveur de la cause palestinienne dans la ville, l'orateur invite les États à apporter leur appui concret au renforcement de la résilience à Jérusalem.

52. Il informe les participants que le Gouvernement palestinien apporte son soutien à Jérusalem, mais que cela ne suffit pas. En premier lieu, le soutien officiel du Ministère des affaires de Jérusalem permet d'aider les victimes de démolitions de logements et de confiscations de biens, mais il ne couvre que 15 à 20 % des besoins. Certaines organisations arabes et islamiques apportent leur appui mais ne couvrent quant à elles que 10 % des besoins. L'Union européenne et des organisations internationales fournissent un appui complémentaire mais il ne couvre guère plus de 5 % des besoins des victimes de démolitions dans la ville. L'orateur est d'avis que les débats tenus à la Conférence doivent porter sur des mesures pratiques visant à renforcer la résilience humaine. De ce point de vue, les organisations de la société civile du Sénégal peuvent aider Jérusalem. En réponse à certaines observations, il souligne également les liens qui existent entre Palestiniens et Africains. Appelant de ses vœux l'intensification des échanges entre les deux peuples, y compris dans le domaine éducatif, il fait remarquer qu'une communauté africaine vit dans la ville de Jérusalem. Il invite les Africains à venir étudier à l'Université de Jérusalem, à y donner des conférences, et à étudier ou travailler dans les hôpitaux de la ville.

53. **M^{me} Nur Arafah**, chargée de recherche à Al-Shabaka, le Réseau palestinien des politiques, pose la question de l'éventuel réexamen de l'approche en vigueur du développement dans le contexte de l'occupation israélienne et note que Jérusalem-Est a longtemps été le centre commercial, touristique et culturel de la vie palestinienne. Il a été séparé de l'économie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et est devenu de plus en plus dépendant de l'économie israélienne en matière d'emploi, de commerce et de finance. La marginalisation de l'économie de Jérusalem-Est est liée à la politique d'annexion d'Israël qui y impose le système juridique, économique et politique de la Puissance occupante, l'isolement par rapport à l'arrière-pays arabe et palestinien, et la désintégration de la structure communautaire, économique et sociale, conjuguée avec une absence d'organe représentatif, ce qui explique que la partie palestinienne de la ville est maintenue « dans les limbes » en matière de développement. Des statistiques récentes font état d'un taux de pauvreté de 75 % à Jérusalem-Est, où près de 80 % des enfants palestiniens vivent sous le seuil de pauvreté. En Israël, en revanche, seuls 21 % des résidents et 30 % de leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté. En outre, à Jérusalem-Est, la participation des femmes à la vie active est extrêmement faible.

54. La plupart des secteurs fonctionnent bien en deçà de leur potentiel. Jérusalem-Est est pratiquement absente du plan de développement de l'Autorité palestinienne pour 2014-2016. Bien qu'elle soit officiellement présentée comme la capitale de l'État de Palestine, l'Autorité palestinienne, s'éloignant manifestement de ses discours, n'a prévu en 2015 d'allouer que 0,44 % de son budget au Ministère des affaires de Jérusalem et à la province de Jérusalem. L'approche de développement qu'incarne le plan de développement de l'Autorité palestinienne tient l'occupation israélienne pour un fait acquis. Du fait de ce manque de réel intérêt officiel pour la ville, de l'émergence de Ramallah comme capitale de facto et de l'absence de dirigeants politiques palestiniens à Jérusalem, les Palestiniens se sentent abandonnés et en veulent à l'Autorité palestinienne.

55. De nouveaux plans israéliens pour Jérusalem utilisent la planification urbaine comme outil géopolitique afin de limiter l'expansion urbaine des Palestiniens et de « judaïser » la ville. Le socle sur lequel s'appuient les stratégies israéliennes 2020 et 2050 pour Jérusalem consiste notamment à bâtir Jérusalem comme ville juive en limitant la présence palestinienne à la marge. Ces plans portent principalement sur les domaines du tourisme, des biotechnologies et de l'enseignement supérieur, poursuit l'oratrice. Dans ce contexte, la révolte palestinienne en cours doit être comprise comme un acte de résistance et de détresse face au nettoyage ethnique, aux déplacements forcés et à la marginalisation économique, de frustration face à

l'abandon de la communauté régionale et internationale et de désenchantement croissant à l'égard des dirigeants palestiniens. Les causes profondes de la violence initiale d'Israël et de la violence par réaction des Palestiniens sont liées au système israélien d'injustice et de discrimination, et à la complicité de la communauté internationale et des entreprises qui l'alimentent. La jeunesse palestinienne manifeste parce qu'elle est humiliée jour après jour et qu'elle doit subir la violence incessante de l'occupation militaire israélienne.

56. L'oratrice souligne que les plans de développement de Jérusalem sont généralement sans lien avec les réalités politiques de la ville et qu'ils ne traitent pas la cause profonde des problèmes. Elle estime que le modèle de développement doit être repensé et inscrit dans le cadre plus général de la lutte pour libérer les Palestiniens de l'occupation et du régime colonial des implantations israéliennes. Les Palestiniens ont besoin de dirigeants dynamiques qui replacent la question de Jérusalem en première ligne du programme gouvernemental et au cœur de la lutte nationale, et qui projettent une vision et une stratégie opérationnelle claires pour Jérusalem.

57. M^{me} Arafeh recommande de prendre des mesures pour renforcer les liens économiques entre Jérusalem-Est et le reste de la Palestine, afin notamment de promouvoir le tourisme intérieur et international, de mettre au point une stratégie d'emploi, surtout pour les jeunes, de renforcer le rôle de la Chambre de commerce, de créer une banque de développement afin d'encourager les investissements à Jérusalem-Est, d'élaborer une stratégie médiatique coordonnée pour contester l'autorité d'Israël, et de concevoir des solutions innovantes et dynamiques plutôt que réactives.

58. Faisant observer qu'il appartient à la communauté internationale de passer des discours aux actes, elle estime que le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme pourraient servir de plateformes pour rappeler la communauté internationale à ses obligations juridiques. De même, il pourrait être demandé à l'ONU de créer un registre des violations israéliennes des droits de l'homme et des conséquences sur les Palestiniens des politiques israéliennes de « judaïsation » et d'expansion des colonies. Il faudrait plaider auprès de l'Union européenne pour qu'elle respecte pleinement le principe de non-reconnaissance de la souveraineté d'Israël sur Jérusalem-Est. Le renforcement de la coordination avec la diaspora palestinienne et les pays qui ont fait preuve de solidarité doit être encouragé. L'oratrice convient qu'il est nécessaire de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils assument la responsabilité qui leur incombe de lutter contre l'occupation israélienne. Les boycottages de produits, outre qu'ils ont un effet dissuasif sur Israël, aideront l'économie palestinienne à bâtir ses capacités productives, poursuit-elle. D'autre part, il faut intensifier les efforts visant à sensibiliser les pays d'Amérique latine et le groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), ainsi que les pays qui ont fait preuve de solidarité avec les Palestiniens, comme la Suède. L'intervenante est d'avis que le mouvement de boycott, de désinvestissement et de sanctions, qui est un moyen et non une fin, profitera à l'économie palestinienne et renforcera sa capacité productive. Elle souligne que la situation ne correspond pas à un conflit mais à une occupation par un régime colonial d'implantation.

59. M^{me} Lubna Shaheen, urbaniste en chef au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), présente un aperçu des problèmes de planification urbaine à Jérusalem-Est et indique que toutes les activités liées à l'urbanisme y sont régies et gérées par la municipalité israélienne de Jérusalem. Les Palestiniens subissent des politiques de construction restrictives et des menaces de démolition des bâtiments construits sans permis. Les quartiers palestiniens sont surpeuplés et les logements ont besoin de réparations. Plus d'un tiers de Jérusalem-Est a fait l'objet d'expropriations en vue de la construction de colonies israéliennes.

En outre, environ 50 % de Jérusalem-Est sont utilisés pour les espaces verts et les infrastructures publiques, où les Palestiniens n'ont pas le droit de construire. Les politiques israéliennes visent également à contrôler l'équilibre démographique de la ville, y compris en confisquant des terres palestiniennes et en limitant au maximum l'expansion des quartiers palestiniens. Depuis 1967, on constate à quel point la démographie façonne la géographie de Jérusalem-Est. L'oratrice ajoute que les implantations limitent au maximum l'expansion possible des quartiers palestiniens. En outre, les infrastructures et services de base de la ville se caractérisent par des discriminations manifestes.

60. Dans ce contexte, les organismes des Nations Unies qui travaillent à Jérusalem-Est ont mis au point un plan axé autour de trois stratégies : fournir une aide humanitaire et protéger la population vulnérable de Jérusalem-Est ; appuyer le renforcement de la présence physique des Palestiniens à Jérusalem-Est afin de sauvegarder son statut de partie intégrante du Territoire palestinien occupé ; plaider en faveur de la préservation du caractère palestinien de la ville. Sur la base de ces trois stratégies, les organismes des Nations Unies ont défini cinq domaines d'intervention principaux : protéger les droits des habitants palestiniens de Jérusalem-Est en application du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ; revitaliser l'économie à Jérusalem-Est ; assurer l'accès aux services essentiels ; restaurer le processus de planification palestinien ; privilégier l'action de mobilisation.

61. S'agissant des programmes spécifiques d'ONU-Habitat, l'oratrice affirme que l'entité s'emploie à bloquer la démolition prévue de plus de 750 logements palestiniens. En outre, des projets de réhabilitation sont en cours pour aider des familles palestiniennes vulnérables et pour protéger la culture et l'identité citoyenne palestinienne. Un nouveau programme est destiné à soutenir quatre quartiers palestiniens séparés par le mur. Bien qu'ils se trouvent à l'intérieur des limites municipales de Jérusalem, ils ne bénéficient d'aucun service. Entre autres plans, ONU-Habitat agit sous la forme d'interventions à petite échelle pour créer des lieux publics qui contribuent à l'amélioration du milieu urbain et des conditions de vie en général. L'entité s'emploie également à plaider en faveur du droit des Palestiniens à développer Jérusalem-Est, où la planification urbaine est extrêmement complexe et politisée.

62. La nécessité de planifier et de repérer des terres suffisantes pour les constructions palestiniennes figure parmi les conclusions et enseignements découlant de ces travaux : il faut en effet répondre aux besoins naturels de croissance des Palestiniens et à la nécessité d'établir un plan-cadre global pour Jérusalem-Est qui relie les quartiers palestiniens et favoriser les perspectives de développement économique. Il faut également créer une unité de suivi et de coordination qui recense les initiatives de planification et assure le suivi de leur avancement dans le système de planification israélien, parce qu'il n'existe pas de tableau complet de la situation. Surtout, il faut une vision palestinienne de l'avenir urbain et de la contiguïté de la ville avec le reste du Territoire palestinien occupé. Tous les plans israéliens visent à déconnecter Jérusalem-Est du reste du Territoire palestinien occupé ; l'inversion de cette tendance doit être une priorité de la communauté internationale. En réponse à certaines observations, M^{me} Shaheen déclare que tout appui est le bienvenu, y compris les séjours touristiques à Jérusalem-Est et le boycottage de produits israéliens.

63. **M. John Ikubaje**, analyste principal des politiques à la Commission de l'Union africaine, déclare que le fait que le Sénégal accueille la Conférence internationale illustre l'engagement de l'Afrique en faveur de la cause palestinienne. La question de Palestine est à l'ordre du jour de l'Union africaine depuis des décennies, et le Président de la Palestine s'est plusieurs fois exprimé aux sommets de l'Union africaine. Outre la

Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Union africaine s'est dotée d'une Charte africaine des droits de l'homme et des peuples dont les dispositions portent sur la prévention et la lutte contre les violations des droits de l'homme, ainsi que les partenariats internationaux pour la promotion des droits. C'est l'une des approches que les partenaires de la Palestine au sein de l'Union africaine utilisent pour veiller à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé. Les membres de l'Union africaine ont, entre eux, adopté une doctrine de mobilisation pour lutter contre le colonialisme et l'apartheid. L'un des objectifs de politique étrangère de l'Union africaine est la solidarité pour la justice socioéconomique et politique sur le continent, qui doit également s'étendre au-delà des limites continentales ; c'est pourquoi la question de Palestine est une préoccupation d'ordre international. L'un des objectifs de la Charte de ce qui fut l'Organisation de l'unité africaine, entrée en vigueur en 1963, consistait à éliminer le colonialisme et la domination étrangère. À l'époque, il s'est produit un changement de paradigme visant à inclure les questions de bonne gouvernance, de développement économique et de protection et de promotion des droits de l'homme, qui ont été ajoutées dans la Charte de l'Union africaine en 2000.

64. Le Département des affaires politiques de l'Union africaine est chargé d'étudier les questions relatives au Moyen-Orient et à la Palestine, et de rédiger un rapport annuel. Ces rapports portent sur des sujets liés aux processus politiques et de paix, particulièrement en Palestine, sur la situation de la ville de Jérusalem, sur le mur de l'apartheid et les implantations de colonies, sur la situation des prisonniers palestiniens et sur les conditions qui règnent dans le Territoire palestinien occupé. Les organes de prise de décision de l'Union africaine se prononcent une fois par an sur ces rapports et publient des déclarations sur la question de Palestine. Il leur est donné suite pour veiller à sensibiliser la communauté internationale dans différents forums à la question des droits de l'homme en Palestine. L'orateur ajoute que l'Union africaine veille à ce que l'Afrique parle d'une seule et même voix en tant que continent. Il demande également au Comité de nouer un dialogue constructif avec l'Union africaine et d'autres organismes régionaux afin de constituer une coalition de différentes organisations susceptibles de parler d'une seule voix à l'appui des droits des Palestiniens.

65. **M. Babacar Diop**, professeur d'histoire et membre de l'Association Solidarité Sénégal-Palestine, notant que le Sénégal a été le premier pays africain à accueillir un bureau de représentation de l'Organisation de libération de la Palestine, donne un aperçu historique du soutien que son pays a apporté au peuple palestinien sous l'occupation. Les Africains ont soutenu les luttes de nombreux peuples soumis à une domination étrangère, notamment le Viet Nam, le Laos, le Cambodge et d'autres nations, et les liens qu'ils entretiennent avec les peuples du Moyen-Orient sont particulièrement étroits. Il ajoute que l'on n'insistera jamais assez sur le soutien de l'Afrique aux luttes arabes, puis souligne que les Africains et les Palestiniens sont unis par la démographie, l'histoire et le sang ; 90 % des arabophones sont d'origine africaine. Les Africains ne peuvent pas séparer la Palestine de l'Afrique, précise-t-il, faisant référence au livre biblique de la Genèse. Il déclare que les Africains et les Palestiniens sont unis par l'histoire, la géographie et le sang.

66. En conclusion, M. Diop formule un certain nombre de propositions, notamment : supprimer les barrages et points de contrôle des Palestiniens afin de permettre la libre circulation des personnes et des marchandises ; assurer une éducation qui favorise le respect de la diversité ; améliorer les perspectives d'emploi des Palestiniens ; et reconnaître l'importance de la préservation et du renforcement de la culture palestinienne. Enfin, il insiste sur la nécessité d'un boycottage d'Israël par la société civile, qui conduira à un boycottage international. Il propose que les dirigeants sénégalais rencontrent l'Ambassadeur de Palestine afin de coordonner les mesures à prendre pour avancer.

67. Au cours du débat qui suit, plusieurs intervenants reprennent à leur compte le thème des liens étroits qui existent entre l'Afrique et le Moyen-Orient, certains illustrant cette relation par la situation géographique de l'Égypte. Nombreux sont ceux qui observent que les États d'Afrique tiennent de nombreux discours de soutien aux Palestiniens, mais qu'il est temps pour les gouvernements de passer des paroles aux actes.

68. Sur ce point, une représentante de la Ligue démocratique, notant les tentatives indignes d'Israël visant à exterminer le peuple de Palestine, affirme que le temps est venu de faire monter d'un cran le soutien de l'Afrique aux Palestiniens. Elle ajoute que si le droit international avait été respecté, les participants ne seraient pas là ce jour à débattre de la question de la Palestine. Elle demande à la société civile de refuser les bourses et les stages offerts par Israël et d'organiser des manifestations statiques devant l'ambassade d'Israël.

69. Un membre du Parlement suggère qu'après la clôture de la Conférence internationale, tous les participants sénégalais se rencontrent pour envisager comment le Sénégal peut améliorer son soutien à la cause palestinienne au moyen d'un programme d'action. D'autre part, un professeur d'arabe, rappelant que les États-Unis d'Amérique apportent un soutien résolu à l'occupation israélienne, demande aux organisations arabes, y compris la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, de ne plus se contenter de paroles pour lutter contre l'occupation.

70. Les orateurs insistent également sur le fait qu'il incombe aux citoyens africains eux-mêmes de prendre des mesures pour amener leur gouvernement à agir et à refuser les accords de coopération avec Israël. Parmi les propositions précises qui sont formulées figurent des appels à la coordination effective des boycottages de produits israéliens et à la fermeture de toutes les ambassades d'Afrique dans la capitale israélienne jusqu'à ce qu'il soit mis fin à l'occupation. Un représentant de la Commission Solidarité Action aborde plus particulièrement la question de la sensibilisation et dit que les masses sont derrière les citoyens africains.

C. Séance plénière III

À la recherche de solutions : scénarios pour Jérusalem

71. La séance plénière intitulée « À la recherche de solutions : scénarios pour Jérusalem » est présidée par l'ambassadeur Wilfried Emvula, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

72. **M^{me} Hiba Hussein**, conseillère juridique dans les négociations de paix et fondatrice de la Fondation Al-Mustakbal, déclare que la question des négociations est insoluble et que Jérusalem en est le cœur. Cette ville n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite parce qu'une série de questions secondaires se sont interposées. D'emblée, les négociations ont été fondées sur le principe d'un échange de territoire, le principe de la terre en échange de la paix, poursuit l'oratrice, en faisant observer que les lieux saints demeurent au cœur de la question de Jérusalem. Après une brève présentation des négociations passées sur cette question, elle affirme que la question a souvent été reléguée au second plan, y compris récemment par M. Netanyahu. La première véritable discussion sur Jérusalem a eu lieu à Camp David (2000). Selon les paramètres de M. Clinton relatifs à la division de Jérusalem-Est, les quartiers juifs devraient être sous souveraineté israélienne et les quartiers arabes sous souveraineté palestinienne ; toutefois, l'oratrice indique que cette proposition n'est pas viable du fait de la situation géographique de la ville et des différends concernant la définition des quartiers juifs et arabes. Elle ne fonctionnera pas, parce qu'elle consisterait à isoler des quartiers au sein de Jérusalem-Est, comme l'indiquent les cartes.

M^{me} Husseini cite l'exemple d'une colonie qui traverse Jérusalem-Est. Le processus de négociation d'Annapolis lancé en 2007 a donné lieu à la seule discussion cohérente sur Jérusalem, mais aucun accord n'a permis d'aboutir à un texte.

73. Quant à la vieille ville, qui se compose de quatre quartiers – chrétien, juif, musulman et arménien –, l'oratrice déclare qu'Israël entend placer le quartier arménien sous sa souveraineté. En outre, Palestiniens et Israéliens sont en désaccord sur les questions liées aux définitions géographiques et aux délimitations, à la souveraineté et au statu quo. Du point de vue palestinien, le cœur de la ville est Haram el-Charif, un lieu saint musulman ; il ne saurait être ni divisé ni partagé et son statut ne peut être modifié. Du point de vue israélien, les choses sont différentes. Ces questions complexes rendent les négociations difficiles mais les Palestiniens se sont tout de même employés à ouvrir des pourparlers. Israël n'a pas abordé la question de Jérusalem avec sérieux et a trouvé des prétextes pour ne pas participer aux pourparlers de paix. Ce que souhaitent les Palestiniens, c'est que Jérusalem soit au cœur de la question. L'oratrice ajoute que tout compromis doit être recherché dans le cadre de la négociation dans son ensemble, et précise que l'on ne saurait accepter une approche fragmentée de la question de Jérusalem.

74. Bien qu'Israël présente les questions relatives au statut final comme des questions politiques devant être réglées au niveau bilatéral, M^{me} Husseini note que le droit international doit constituer le socle des négociations. L'aspiration sioniste à dominer toute la région s'étendant du Nil à l'Euphrate est bien connue, mais Israël a conscience que la solution des deux États ne va pas dans ce sens.

75. **M. Rami Nasrallah**, Président du conseil d'administration du Centre international pour la paix et la coopération à Jérusalem, déclare qu'il existait avant 2000 un canal diplomatique informel entre les Israéliens et les Palestiniens, notamment dans un cadre universitaire sous les auspices de la Maison de l'Orient. Avant 2000, le partage de la ville faisant l'objet de pourparlers. Après cette date, le discours israélien a évolué dans le sens d'une séparation totale appelant à l'établissement d'une frontière physique entre Israéliens et Palestiniens à Jérusalem. Les Israéliens envisagent les politiques concernant Jérusalem sous l'angle de leur utilité pour Israël, poursuit l'orateur, en présentant l'évolution des négociations au cours des décennies précédentes. À Camp David, les Israéliens ont proposé de maintenir les quartiers palestiniens dans les limites de la vieille ville sous souveraineté intégralement israélienne et d'accorder une autonomie fonctionnelle – mais pas la souveraineté – aux quartiers palestiniens situés au nord et au sud.

76. En tant que spécialiste de la planification urbaine, l'orateur soulève la question de la fonctionnalité de Jérusalem, demandant comment la ville peut mieux servir sa population. Les accords politiques ne suffiront pas à garantir la stabilité sur le plan urbain. Plus les parties parlent d'aspirations nationales, plus ils s'orientent vers la séparation ; au contraire, plus ils évoquent la carte de leurs intérêts, les questions environnementales et les fonctions de la ville, plus ils ouvrent la voie à la coopération. Le fossé est immense entre Jérusalem-Ouest et Jérusalem-Est, et il faut remédier à cette structure asymétrique, poursuit l'orateur, ajoutant qu'il convient également de créer un double système urbain fondé sur l'égalité. Pour améliorer les infrastructures à Jérusalem-Est afin qu'elles atteignent le niveau de celles de Jérusalem-Ouest, il faut investir 700 millions de dollars. Jérusalem-Ouest est la ville la plus pauvre d'Israël. Avant 2000, le dialogue portait principalement sur la naissance d'une ville ouverte en situation de paix. Ensuite, les négociations ont envisagé la paix dans une ville divisée, d'où une séparation physique.

77. L'intervenant estime que la solution géopolitique pour l'avenir de Jérusalem ne doit pas être fondée sur le fait accompli de la démographie et des implantations israéliennes actuelles. La division doit être basée sur une frontière distincte entre la

zone contiguë de Jérusalem-Est – capitale palestinienne – et Jérusalem-Ouest. La contiguïté territoriale, les fonctions urbaines et l’expansion de Jérusalem-Est, ville palestinienne, doivent être prioritaires ; autrement, il sera impossible de créer une ville fonctionnelle. Jérusalem, poursuit M. Nasrallah, pourrait devenir un centre pour l’humanité et un lien dans un réseau de villes mondiales ou, dans le pire des scénarios, un chaudron de civilisations, de religions et de populations hostiles qui déboucherait sur un conflit total et des pertes incalculables.

78. **M. Gershon Baskin**, coprésident d’Initiatives régionales créatives Israël-Palestine, est d’avis que Jérusalem est un condensé du conflit arabo-israélien dans son ensemble. Au fil des années, le bon sens a voulu que la question de Jérusalem soit reportée à la fin du processus de paix ; en réalité, elle aurait dû figurer en tête de l’ordre du jour, affirme-t-il. C’est à Jérusalem qu’a commencé la deuxième intifada, et c’est là que s’est ouvert le dernier cycle de violences. M. Baskin se souvient avoir créé un groupe de travail sur la question en 1989, notant qu’en 1992, son organisation a publié son premier plan pour Jérusalem. Insistant sur le fait que ce plan prévoyait le partage de la ville, et non sa division, il estime que ce que l’on appelle la souveraineté dispersée à Jérusalem pourrait être appliqué à différents quartiers selon leur démographie. Le plan visait également à ce que la ville reste ouverte et unie, sans murs ni clôtures.

79. Quelque 360 000 Palestiniens vivent désormais à Jérusalem, dont l’écrasante majorité, poursuit l’orateur, ne sont pas des citoyens israéliens mais des habitants de la ville. La plupart des Palestiniens vivant à Jérusalem souhaitent appartenir à l’État palestinien avec la ville pour capitale. Aucun habitant palestinien de Jérusalem ne souhaite une division physique de Jérusalem, ni être un citoyen de seconde classe en Israël ; cependant, Israël revendique la ville comme capitale éternelle, unie et non divisée du peuple juif. Mais en réalité, Jérusalem est profondément divisée, c’est même la ville la plus divisée du monde, estime l’orateur, et aucun pays au monde ne reconnaît Jérusalem dans son ensemble comme capitale de l’État israélien.

80. Avant la création de l’Autorité palestinienne, Jérusalem était au centre de la vie palestinienne mais, désormais, les Palestiniens sont coupés de la ville et la ville est coupée des Palestiniens. Ceux-ci n’y jouent aucun rôle officiel, poursuit l’orateur, notant l’absence de dirigeants locaux, dont le rôle est systématiquement sapé par Israël.

81. Selon la position palestinienne, l’intégralité de la vieille ville sera sous contrôle palestinien dans tout accord de paix. Il est relativement plus aisé d’attribuer la souveraineté sur les autres quartiers de la ville, poursuit l’orateur, en raison de la forte ségrégation qui les caractérise, les quartiers posant problème étant peu nombreux, étant précisé que Jérusalem requiert des solutions uniques parce qu’il s’agit d’un endroit unique. Israël exercera sa souveraineté sur les quartiers juifs et la Palestine la sienne sur les quartiers palestiniens. Les gouvernements municipaux pourront soit être des municipalités entièrement distinctes moyennant une coordination entre eux, soit un seul conseil municipal représentant les deux villes. La coopération entre les deux parties est nécessaire dans des domaines comme les infrastructures, l’assainissement, les transports, l’électricité, le tourisme, le zonage et la planification. Les paramètres de M. Clinton et la proposition formulée en 2008 par le Premier Ministre Ehud Olmert – selon laquelle Jérusalem serait gouvernée par un organe international composé d’Israël, de la Palestine, des États-Unis, de la Jordanie et de l’Arabie saoudite – doivent être examinés.

82. Enfin, conclut l’orateur, la récente décision de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture d’ignorer l’histoire et la présence juives à Jérusalem n’est ni étayée scientifiquement ni éclairée, et doit être annulée. Pour que Jérusalem devienne une ville ouverte et unie, les gens doivent vivre et travailler en

sécurité, et trois éléments principaux doivent coexister : les forces de police de chaque partie doivent assumer la responsabilité totale de l'ordre dans le territoire placé sous leur compétence ; les forces de police israéliennes et palestiniennes doivent nouer une coopération solide et active, y compris sous la forme de patrouilles conjointes ; et une composante de suivi confiée à une tierce partie doit s'assurer que les parties s'acquittent intégralement de leurs missions et que la confiance est garantie. Si la question de Jérusalem n'est pas résolue, la paix n'advientra jamais.

83. M. Baskin déclare que du fait de l'échec du processus de paix et de la violence, les deux camps ont perdu tout espoir que la paix soit possible et qu'il existe un partenaire pour la paix. Pourtant, de part et d'autre, la solution des deux États recueille l'assentiment d'une vaste majorité. Si les particuliers peuvent se rendre où ils le souhaitent à Jérusalem, les groupes, eux, ne se mélangent pas et restent dans leurs quartiers ethniques, parce qu'il existe une évidente géographie de la peur. S'agissant de la question de la normalisation, l'orateur s'oppose aux condamnations globales de tous les projets israélo-palestiniens.

84. **M^{me} Catherine Cissé van den Muijsenbergh**, consultante spécialisée sur la justice de transition, Vice-Présidente du Centre pour les études stratégiques à long terme et membre du conseil d'administration de l'Institut Schumann, présente l'expérience qu'elle a acquise en travaillant sur l'histoire du conflit israélo-palestinien et estime que la question du statut juridique de Jérusalem est au cœur du conflit. Cette question complexe est loin d'être résolue. Elle dit que l'impasse actuelle nourrit le désespoir et la violence, demandant comment le monde peut tolérer qu'un nombre croissant de jeunes Palestiniens soient injustement emprisonnés par Israël en violation du droit international. Pour avancer, il faut regarder le passé, même s'il est pesant et difficile. Les identités détruites du passé doivent céder le pas à de nouvelles identités reposant sur la connaissance, la vérité et l'empathie. L'oratrice demande comment Jérusalem peut se transformer en lieu de mémoire partagée pour les Israéliens et les Palestiniens. Rappelant que les Palestiniens font référence à 1948, date de l'indépendance d'Israël, en utilisant le terme nakba, ou catastrophe, elle est d'avis que ces interprétations contraires illustrent les différences anciennes qui opposent Israéliens et Palestiniens.

85. Il est désormais important que les historiens travaillent ensemble dans un climat pacifique, déclare-t-elle. Les modérateurs de pourparlers de paix quels qu'ils soient doivent de préférence être des étrangers impartiaux et les êtres humains doivent être placés au cœur de la question. L'oratrice déclare qu'il faut associer la jeunesse de Jérusalem à une exploration archéologique du patrimoine de la ville. Elle estime que le fait d'enseigner cette histoire complexe aux jeunes permettra de renforcer leurs liens d'appartenance à la ville et elle préconise la création d'une encyclopédie de Jérusalem par un groupe mixte d'historiens israéliens et palestiniens. Il faut assurer un suivi et une surveillance de la diffusion de la haine sur les médias sociaux. La communauté internationale pourrait également faciliter la création d'un site Internet interactif destiné à la jeunesse sur l'histoire de Jérusalem, ses quartiers et ses lieux saints, et elle devrait faire la promotion de documentaires et d'autres œuvres artistiques sur ces sujets afin de souligner le caractère multiple de Jérusalem. Elle devrait faciliter la désignation d'un Rapporteur spécial sur les droits culturels dans la ville.

86. Dans le débat qui suit, les intervenants se demandent s'il serait possible, étant donné l'impasse actuelle, de réaliser le rêve de Jérusalem ville pacifique, multiculturelle et multiethnique. À cet égard, certains affirment qu'Israël n'est pas prêt pour la paix, une oratrice déclarant que les projets de partage israélo-palestinien posent problème parce qu'ils sont fondés sur une fausse symétrie et qu'ils ne traitent pas la cause profonde du conflit – l'occupation israélienne. Elle préconise plutôt de

mener des projets de résistance conjoints pour lutter contre les discriminations à l'égard des Palestiniens.

87. Le représentant de l'Organisation de la coopération islamique déclare que la société israélienne est si profondément déconnectée de la réalité de l'occupation qu'Israël a perdu tout intérêt à résoudre le conflit. Des interventions extérieures sont nécessaires plutôt que d'attendre un changement de la part du camp israélien. L'orateur demande aux intervenants si les revendications palestiniennes concernant des biens situés à Jérusalem-Ouest ont déjà été abordées dans un quelconque forum international.

88. Plusieurs représentants de la société civile mettent également en doute l'engagement des États – en particulier les États arabes et les puissances occidentales – en faveur de la cause palestinienne, en désignant les sièges restés vides dans la salle de conférence.

IV. Séance de clôture

89. **M. Fodé Seck**, Président du Comité, déclare que les débats ont apporté la preuve de l'engagement des participants en faveur de la cause palestinienne. La société civile sénégalaise, en particulier, a été très bien représentée à la Conférence internationale. M. Seck invite ces représentants à solliciter une accréditation auprès du Comité pour poursuivre leur engagement à l'avenir.

90. **M. Riyad Mansour**, Observateur permanent de l'État de Palestine, salue le très bon travail accompli par le Sénégal à la présidence du Comité depuis 40 ans. Remerciant les intervenants, en particulier ceux qui ont eu le courage de venir à la Conférence internationale depuis Israël, il affirme que le peuple palestinien présente son récit de la manière la plus efficace qui soit. La Conférence a permis d'entendre un échantillon des dizaines de milliers d'histoires de Palestiniens qui souffrent sur le terrain, ainsi que les points de vue de plusieurs brillants penseurs universitaires. Toutes ces voix racontent l'histoire de l'injustice, de l'héroïsme et de la détermination palestinienne à mettre fin à l'occupation.

91. En outre, poursuit M. Mansour, il a entendu naître une colère énorme au cours des discussions, notant que cette frustration se justifie dans la mesure où les Palestiniens en ont assez des promesses creuses de la communauté internationale. Il se dit également fier de la fermeté de la résistance héroïque du peuple palestinien et demande aux représentants de la société civile, en particulier, de continuer de faire pression sur les représentants de gouvernements afin qu'ils agissent. La situation actuelle du Territoire palestinien occupé est pire que celle qui existait 23 années auparavant, quand les négociations ont commencé. Il déclare qu'il faut passer à la vitesse supérieure et faire quelque chose de différent à cet égard. Puisque la communauté internationale n'assume pas la responsabilité qui lui incombe de garantir la justice aux Palestiniens, il leur appartient de reprendre le flambeau et de montrer le chemin. L'occupation coloniale n'a pas réussi en Afrique et elle ne réussira pas en Palestine, souligne-t-il, notant que s'il n'est pas mis fin à l'occupation, le cycle de frustration se perpétuera.

92. Les deux parties ne peuvent pas seules résoudre des questions complexes. Des tierces parties du monde entier doivent contribuer à mettre un terme à l'occupation et à accorder l'indépendance à l'État de Palestine. Il déclare qu'il n'est plus possible d'attendre plus longtemps et demande au Conseil de sécurité de mettre fin à l'occupation illégale et de permettre qu'il soit donné corps à l'initiative française. Plus tôt ces processus collectifs seront déployés, plus tôt les dirigeants israéliens ne

seront plus en mesure de priver les Palestiniens de leur liberté. L'orateur annonce que les Palestiniens, de concert avec un groupe d'États amis, sont parvenus à mettre sur pied une réunion organisée selon la formule Arria au Conseil de sécurité afin de débattre de la protection internationale à accorder aux Palestiniens. Il estime que cette Conférence est la plus réussie des trois déjà organisées sur la question de Jérusalem.

93. **M. Coly Seck**, Directeur de cabinet du Ministre des affaires étrangères du Sénégal, rappelant que cette Conférence internationale est la première du genre en Afrique, remercie les organisateurs et les participants de la société civile. Il estime que la Conférence a montré à quel point la question de Jérusalem est fondamentale pour résoudre le conflit israélo-palestinien, ajoutant que de nombreux orateurs ont fermement condamné la violence à l'égard des civils. Lors de la séance d'ouverture, les orateurs ont demandé au Conseil de sécurité d'agir pour mettre fin à l'occupation et permettre la création d'un État de Palestine indépendant. Les présentateurs ont formulé des propositions concrètes pour mettre un terme à l'occupation et résoudre la question de Jérusalem. Réaffirmant le soutien total de son pays au peuple palestinien, M. Seck appelle tous les États à défendre cette juste cause.

Annexe I

Résumé du Président

1. La **Conférence internationale sur la question de Jérusalem** s'est tenu à Dakar, Sénégal, les 3 et 4 mai 2016, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et en coopération avec l'Organisation de coopération islamique (OCI) et le Gouvernement sénégalais. Elle a permis de fournir des informations à jour sur la situation actuelle en matière de sécurité, de conditions socioéconomiques et de droits de l'homme à Jérusalem-Est sous l'occupation. Elle a donné lieu à l'identification de pistes visant à intensifier le soutien international en faveur de la résilience, de la protection et du développement des Palestiniens vivant à Jérusalem-Est. Elle a également constitué une plateforme de dialogue ouvert sur de possibles solutions et scénarios en vue d'un règlement juste et durable de la question de Jérusalem, en tenant compte des approches de la question de Jérusalem précédemment adoptées lors des cycles antérieurs de négociations, ainsi que d'autres propositions.

2. Ont participé à la Conférence 42 États membres, deux États observateurs, trois organisations intergouvernementales, trois entités du système des Nations Unies et 34 organisations locales et internationales de la société civile. Treize experts se sont exprimés à la Conférence et 28 entités et organes de presse ont couvert les débats. La Conférence était ouverte au public. Un grand nombre de participants ont formulé des observations ou posé des questions dans le cadre de débats interactifs avec les intervenants à la fin de chaque séance plénière.

3. À la séance d'ouverture, le **Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**, dans son message à la Conférence lu par **Mohamed Ibn Chambas**, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a souligné que la ville sainte et historique de Jérusalem demeure au cœur du règlement pacifique de la question de la Palestine. Ce n'est que par une solution négociée que Jérusalem pourra devenir la capitale de deux États, moyennant des arrangements acceptables par tous pour les lieux saints. Le Secrétaire général a demandé à tous les dirigeants politiques, religieux et locaux d'apaiser les tensions et de respecter le caractère sacré des lieux saints. Il a condamné toutes les violences ainsi que la poursuite de l'entreprise de colonisation israélienne et la relance des destructions de logements, qui constituent un obstacle majeur à la réalisation de la paix. Faisant part de sa profonde inquiétude concernant la situation humanitaire à Gaza, il a appelé au renforcement des efforts internationaux collectifs visant à préserver la solution des deux États, y compris ceux du Quatuor ainsi que l'initiative française, en coopération avec les partenaires régionaux.

4. Le **Sous-Secrétaire général de l'Organisation de coopération islamique (OCI)**, **S. E. M. Samir Bakr**, a rappelé que Jérusalem est au cœur du conflit et au premier plan des priorités et des actions politiques de l'OCI. Les plans d'Israël qui visent à « judaïser » la ville ont récemment connu une forte accélération et prennent notamment la forme d'attaques récurrentes contre les lieux saints musulmans et chrétiens ainsi que d'une confiscation de terres palestiniennes. Mettant en garde contre les provocations qui donneraient au conflit une dimension religieuse, l'orateur a déclaré que la poursuite de la construction de colonies israéliennes, malgré la condamnation internationale, constitue une violation flagrante des normes internationales. Renvoyant aux résultats du cinquième Sommet extraordinaire de l'OCI sur la Palestine et Al-Qods al-Charif qui s'est tenu à Jakarta le 7 mars 2016, il a indiqué que les participants ont entre autres fait part de leur soutien à l'initiative française visant à établir un groupe de soutien international à et tenir une conférence de paix internationale pour constituer la base d'un processus politique.

5. Le **Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, S. E. M. Riad Al Malki**, a fait observer que la Palestine n'a jamais quitté l'ordre du jour des travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, preuve de l'incapacité de la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à une solution. Il a ajouté qu'une crise humanitaire se déroule dans la bande de Gaza, où les civils continuent de souffrir d'un siège prolongé et injustifié. La solution à la question de la Palestine est parfaitement limpide, jouit d'un soutien universel et figure dans d'innombrables résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme. Le Ministre a insisté sur le fait que toute initiative de paix doit se baser sur les résolutions des organes de l'ONU, les Principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe, être fondée sur les frontières de 1967 et viser à mettre fin à l'occupation de l'État de Palestine, y compris Jérusalem-Est. La paix dans la région passe par la solution des deux États. Faisant part de son soutien à l'initiative française, l'orateur a appelé particulièrement le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en se saisissant de la question des colonies. Invitant les États à approfondir leurs relations avec la ville et souhaitant la création d'une coalition internationale pour Jérusalem, il a fait observer qu'aucune solution des deux États n'est possible sans que Jérusalem-Est soit la capitale de la Palestine.

6. Le **Sous-Secrétaire général et Chef du Secteur Territoire palestinien occupé et autres territoires arabes occupés de la Ligue des États arabes, S. E. M. Said Abu Ali**, a estimé que la situation à Jérusalem se complique du fait du programme de « judaïsation » d'Israël connu sous le nom de « Jérusalem 2020 ». La politique de colonisation dans l'ensemble des territoires occupés menace les perspectives de paix et constitue une violation des décisions internationales applicables. La Ligue des États arabes déploie tous les efforts possibles pour protéger le peuple palestinien et ses sites sacrés, et pour favoriser la création d'un État indépendant de Palestine ayant Jérusalem-Est pour capitale. D'autre part, le Conseil de sécurité devrait s'acquitter concrètement de ses responsabilités de mettre fin à la politique de colonisation et d'assurer la sécurité nécessaire des civils, tout en s'employant sans relâche à mettre un terme à l'occupation.

7. Le **Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger du Sénégal, S. E. M. Mankeur Ndiaye**, a fait observer que son pays accueille la Conférence internationale dans le contexte de la poursuite de l'activité de colonisation israélienne, qui a enregistré une hausse de 250 % au premier trimestre de 2016, de la crise humanitaire dans la bande de Gaza et de l'absence de tout horizon politique clair. Il a mis en garde contre une résurgence de la violence qui pourrait menacer l'efficacité de plusieurs nouveaux outils adoptés par la communauté internationale : les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Il s'est réjoui du fait que les thèmes abordés à la Conférence en cours traitent de la résilience et du développement et qu'ils puissent être envisagés sous l'angle du développement durable. Il a également salué les activités du Groupe de travail du Comité sur les organisations non gouvernementales et a invité la société civile africaine à servir la cause palestinienne. Enfin, il a invité le Comité à continuer d'assurer ses fonctions de surveillance et de mener ses travaux de sensibilisation.

8. Au cours des séances suivantes, les participants ont débattu de la situation dans Jérusalem divisée et ont décrit une réalité dans laquelle Israël met en œuvre des politiques discriminatoires afin d'affaiblir la présence et l'identité palestiniennes. On y a fait remarquer que la « judaïsation » de la ville a commencé bien avant 1967. Elle s'est amplifiée à la suite de l'occupation, à mesure qu'Israël a élargi les frontières de la municipalité de Jérusalem, y compris par des mesures de confiscation de terres, de révocations de permis de résidence et de démolition de logements palestiniens, le nombre de permis de construire délivrés aux Palestiniens étant faible en comparaison

du nombre de permis accordés dans les colonies israéliennes illégales. Dans la Jérusalem d'aujourd'hui, les habitants palestiniens ne détiennent que 13 % des terres auxquelles ils avaient accès en 1967. L'existence de cet état de déséquilibre aigu, qui dénie tout droit à une expression politique significative et autorise les sanctions collectives, est à la racine de la révolte actuelle de la jeunesse palestinienne. Il n'existe pas de plus grande menace pour le peuple israélien que l'occupation, et la solution des deux États est la seule manière de libérer non seulement la Palestine mais aussi Israël de la catastrophe à laquelle il fait face.

9. En envisageant des pistes concrètes afin d'intensifier le soutien international en faveur de la résilience, de la protection et du développement à Jérusalem-Est, les orateurs se sont notamment penchés sur les conditions de vie à Jérusalem-Est, sur l'assujettissement des Palestiniens aux lois israéliennes dans tous les domaines de leurs vies, et sur la hausse des taux de pauvreté et de chômage à Jérusalem du fait du siège israélien. Certains participants ont exploré des pistes visant à utiliser le développement pour inverser les effets négatifs de l'occupation israélienne tandis que d'autres ont relevé l'absence de la ville dans les plans de développement du Gouvernement palestinien pour 2014-2016, car l'approche dominante consiste à tenir l'occupation palestinienne pour un fait accompli. De solides arguments ont été présentés afin de repenser l'approche du développement et de l'inscrire dans le cadre plus général de la lutte de libération des Palestiniens contre l'occupation israélienne. La communauté internationale a un rôle important à jouer dans le développement de Jérusalem-Est et dans la promotion de perspectives économiques et d'emploi pour les Palestiniens. Un participant a également déclaré qu'elle doit rompre ses liens de coopération avec Israël, interdire les produits provenant des colonies et imposer des sanctions, étant donné le bilan d'Israël en matière de droits de l'homme à l'égard des Palestiniens.

10. Puis la Conférence a envisagé des approches, anciennes et nouvelles, afin de trouver une issue à la vieille impasse israélo-palestinienne sur la question de Jérusalem dans le contexte plus général de la préservation d'une solution des deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale du futur État palestinien. Il a été dit que Jérusalem est un condensé du conflit arabo-israélien dans son ensemble qu'il faut aborder la question au début des négociations, et non à la fin. D'autre part, les lieux saints demeurent au cœur de la question de Jérusalem et les approches antérieures ont échoué parce qu'elles ont relégué cette question au second plan. De même, les paramètres de Bill Clinton en vertu desquels les quartiers juifs devaient être placés sous souveraineté israélienne et les quartiers arabes sous souveraineté palestinienne n'étaient pas viables en raison de la situation géographique de la ville et des différends concernant la définition des quartiers juifs et arabes. Tout compromis sur la question de Jérusalem ne peut être recherché que dans le cadre général de la négociation, et non à partir d'une approche fragmentée. Faute de résoudre la question du statut de Jérusalem, cependant, on continuera de nourrir le désespoir et la violence, en particulier au sein de la jeunesse palestinienne.

11. En conclusion, le **Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Fodé Seck, Ambassadeur**, a déclaré que les débats ont apporté la preuve de l'engagement des participants en faveur de la cause palestinienne. La société civile sénégalaise, en particulier, a été bien représentée à la Conférence. M. Seck a invité les représentants à solliciter une accréditation auprès du Comité pour poursuivre leur engagement à l'avenir.

12. L'**Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Riyad Mansour**, a salué la contribution du Sénégal à la présidence du Comité au cours des 40 années précédentes et les efforts des participants afin de mettre en lumière la lutte des Palestiniens et leur

détermination à mettre fin à l'occupation israélienne. Notant que la situation du Territoire palestinien occupé est pire qu'elle ne l'était 23 ans auparavant, au début des négociations, il a estimé que les Palestiniens en ont assez des promesses creuses de la communauté internationale et a jugé nécessaire de passer à la vitesse supérieure. Il a appelé le Conseil de sécurité à mettre fin à l'occupation illégale et à permettre de donner corps à l'initiative française.

13. Remerciant les organisateurs et les participants issus de la société civile, le **Directeur de cabinet du Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger du Sénégal, S. E. M. Coly Seck** a fait observer que la Conférence internationale est la première de la sorte en Afrique. Elle illustre le caractère critique de la question de Jérusalem pour la résolution du conflit israélo-palestinien. L'orateur s'est félicité de la qualité des exposés et des témoignages ainsi que des débats qu'ils ont suscités, qui ont débouché sur des propositions concrètes visant à mettre fin à l'occupation et à résoudre la question de Jérusalem. Réaffirmant le soutien total de son pays en faveur du peuple palestinien, il a demandé à tous les États de défendre la juste cause palestinienne et le Conseil de sécurité à agir pour mettre un terme à l'occupation et pour permettre la création d'un État palestinien indépendant.

Annexe II

Liste des participants

Intervenants

M. Nabil al-Kurd	Membre du Comité de Cheik Jarrah Jérusalem
M ^{me} Nur Arafeh	Chargée de recherche Al-Shabaka : Réseau palestinien des politiques Jérusalem
M. Gershon Baskin	Coprésident Initiatives régionales créatives Israël-Palestine Jérusalem
M. Babacar Diop	Professeur d'histoire Membre de l'Association Solidarité Sénégal Palestine Dakar
M ^{me} Brona Higgins	Coordnatrice de la composante internationale Conseil norvégien pour les réfugiés – Palestine Jérusalem
M ^{me} Hiba Hussein	Conseillère juridique pour les négociations de paix Fondation Al-Mustakbal Ramallah
M. Ikubaje John	Analyste principal des politiques Commission de l'Union africaine Addis-Abeba
M. Rami Nasrallah	Président du Conseil d'administration Centre international pour la paix et la coopération Jérusalem
M. Khalil Tafakji	Directeur, Département de la cartographie et des systèmes d'information géographique Société des études arabes Jérusalem
M. Ahmad Rwaidy	Ancien chef de l'Unité chargée de Jérusalem à la Présidence palestinienne Ramallah
M. Daniel Seidemann	Avocat, fondateur de Terrestrial Jerusalem Tel-Aviv
M ^{me} Lubna Shaheen	Urbaniste en chef Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) Ramallah
M ^{me} Catherine Cissé van den Muijsenbergh	Consultante spécialiste de justice de transition ; enseignante, Vice-Présidente du Centre pour les études stratégiques à long terme et membre du conseil d'administration de l'Institut Schumann Rotterdam

Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

S. E. M. Fodé Seck	Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies Président du Comité
S. E. M. Mahmoud Saikal	Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
S. E. M. Wilfried I. Emvula	Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
S. E. M. Riyad Mansour	Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Représentant du Secrétaire général

M. Mohamed Ibn Chambas	Représentant spécial du Secrétaire général Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
------------------------	---

Gouvernements

Afrique du Sud	S. E. M. Abel Mxolisi Shilubane, Ambassadeur Ambassade à Dakar
Algérie	M. Ali Boukeha, Premier conseiller Ambassade à Dakar
Arabie saoudite	M. Abdulrahman Mohammed Al Otaibi, Chargé d'affaires par intérim M. Majed Dhaifallah Al Otaibi, Conseiller Ambassade à Dakar
Belgique	M. Guy Hambrouck, Attaché à la Coopération Ambassade à Dakar
Burkina Faso	M. Amidou Coulibaly, Deuxième conseiller Ambassade à Dakar
Cameroun	S. E. M. Jean Kue, Ambassadeur Ambassade à Dakar
Cabo Verde	M ^{me} Fátima Helena Handem, Première secrétaire Ambassade à Dakar
Chine	S. E. M. Xun Zhang, Ambassadeur M. Zhiyuan Cao, Attaché Ambassade à Dakar

Côte d'Ivoire	S. E. M. Tiapé Edouard Kassarate, Ambassadeur Ambassade à Dakar M. François-Xavier Zabavy, Conseiller Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies New York
Cuba	S. E. M. Jorge P. León Cruz Ambassadeur au Sénégal
Égypte	S. E. M. Moutapha Mahmoud Elkouny, Ambassadeur M ^{me} Mai Kishk, Troisième secrétaire M. Haitham El Ashmawy, Troisième secrétaire Ambassade à Dakar
Émirats arabes unis	M. Ali Al Marzouqu, Chef de délégation M. Mactar Diop, Membre Ambassade à Dakar
Fédération de Russie	M. Vladimir Kotsur, Conseiller Ambassade à Dakar
France	M ^{me} Sophie Bel, Deuxième conseillère/ Attachée de presse M ^{me} Aurélie Carlot, Attachée de presse M. Romain Gareau, stagiaire ENA Ambassade à Dakar
Gambie	M ^{me} Ndey Alima Ceesay, Chargé d'affaires par intérim Ambassade à Dakar
Ghana	M. Mintah Agyemang, Premier secrétaire Ambassade à Dakar
Guinée-Bissau	M. Manuel Correia, Consul Ambassade à Dakar
Guinée équatoriale	M ^{me} Veneranda Nzang Ndong Abegue, Vice-Consule Ambassade à Dakar
Inde	M. T. Baskaran, Premier secrétaire Ambassade à Dakar
Indonésie	S. E. M. Muhammad Anshor Représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies New York S. E. M. Mansyur Pangeran, Ambassadeur M. Nurdin Boyke, Conseiller Ambassade à Dakar
Iran	S. E. M. Einollah Ghashghavi Ambassade à Dakar
Koweït	M. Mohammad Al Qattan, Troisième secrétaire Ambassade à Dakar

Libéria	M. Philip F. Johnson, Deuxième secrétaire/Vice-Consul Ambassade à Dakar
Libye	S. E. M. Hassan Alsghayr, Ambassadeur Ambassade à Dakar
Madagascar	S. E. M. Richard Auguste Paraina, Ambassadeur Ambassade à Dakar
Malaisie	S. E. M ^{me} Sharrina Abdullah, Ambassadrice M. Rozaima Mohamed Desa, Deuxième secrétaire M. Amadou Bamba Wele, Traducteur/interprète Ambassade à Dakar
Mali	M. Mohamed Pathé Diarra, Chargé d'affaires par intérim Ambassade à Dakar
Maroc	S. E. M. Taleb Barrada, Ambassadeur M. Moulay Abdelhadi El Qassimi, Ministre conseiller M. El Ghali El Ghailani, Conseiller Ambassade à Dakar
Mauritanie	S. E. M. Cheikhna Nenni Moulaye Zeine, Ambassadeur Ambassade à Dakar
Namibie	S. E. M ^{me} Tshiwa Trudie Amulungu, Ambassadrice Ambassade à Dakar
Niger	S. E. M. Hassane Kounou, Ambassadeur M. Ada Moussa, Premier secrétaire Ambassade à Dakar
Oman	S. E. M. Mohammed Al Jazmi, Ambassadeur Ambassade à Dakar
Portugal	M. João Manso Preto, Chef de mission adjoint Ambassade à Dakar
Qatar	M. Jassim Al-Khaldi, Deuxième secrétaire Ambassade à Dakar
Sénégal	S. E. M. Mankeur Ndiaye Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger S. E. M. Fodé Seck, Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies M. Youssouph Diallo, Premier conseiller Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger M. Cheikh Camara, Chef du bureau Europe M. Babacar Bakhour S. E. M. Coly Seck, Ambassadeur

	S. E. M. Ibrahim Al Khalil Seck, Ambassadeur
	S. E. M. Cherif Oumar Diagne, Ambassadeur
	S. E. M. Seydoiu Nourou Ba, Ambassadeur
	S. E. M. Alioune Diagne, Ambassadeur
	M. Moussa Ndoye
	M. Mame Oumar Thiaw
	M. Assane Sougou
	M. Ramatoulaye Ba Faye
	M. Mame Gorgui Gueye
	M. Amadou Tidiane Gadio
	M. Papa Gora Seck
	M. Makhtar Sadio
	M. Pape Samba Seck
	M. Mamadou Moustapha Loum
	M. Raoul Diandi
	M. Assane Dioum
Soudan	S. E. M. Adil Yousif Bannaga, Ambassadeur M. Elrayli Elmahdi, Chef de mission adjoint Ambassade à Dakar
Syrie	M ^{me} Sawsan Al Ani, Chargée d'affaires par intérim Ambassade à Dakar
Tchad	M. Salah Mahmoud Ousmane, Consul Ambassade à Dakar
Tunisie	S. E. M. Skander Denguezli, Ambassadeur M. Nizar Fitouri, Premier secrétaire Ambassade à Dakar
Turquie	S. E. M ^{me} Nilgün Erdem Ari, Ambassadrice M. Bertan Mantikci, Deuxième secrétaire Ambassade à Dakar
Ukraine	S. E. M. Oleksandr Ovcharov, Ambassadeur Ambassade à Dakar
Zimbabwe	S. E. M. Trudy Stevenson, Ambassadeur M. Lui Chitima, Conseiller Ambassade à Dakar

États non membres ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et disposant de missions d'observateurs permanents au Siège

État de Palestine	S. E. M. Riad Malki, Ministre des affaires étrangères, Ramallah
	S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
	S. E. M. Safwat Ibraghith, Ambassadeur
	S. E. M. Mazen Shamiyah, Directeur d'Asie et d'Afrique
	M. Majed Bamy, Conseiller
	M. Anas Abderrahim, Premier secrétaire
	M. Mohamed Qudaih, Premier secrétaire
	M. Mohammad Qudaih, Premier secrétaire
	M ^{me} Doaa Nofal, Attaché
	Ambassade à Dakar

Saint-Siège

Rev. Sebastiano Sanna, Chargé d'affaires par intérim
Dakar

Organisations intergouvernementales

Commission de l'Union africaine

S. E. M^{me} Aisha Laraba Abdullahi,
Commissaire aux affaires politiques
S. E. M. Salah S. Hammad, Assistant technique
M. Ikubaje John, Analyste principal des politiques,
Addis-Abeba

Ligue des États arabes

S. E. M. Said Abu Ali, Sous-Secrétaire général
Chef du secteur Territoires palestinien et arabes occupés
M^{me} Nuha Abu Samra

Organisation de la
coopération islamique

S. E. M. Samir Bakr, Sous-Secrétaire général pour
les affaires de Palestine
M. Shaher Awawdeh, Ministre conseiller,
Observateur permanent adjoint à New York

Institutions, agences et organes des Nations Unies

Haut-Commissariat des Nations
Unies aux droits de l'homme
(HCDH)

M. Andrea Ori, Représentant régional

Centre d'information des
Nations Unies (CINU),
Dakar

M^{me} Minielle Baro, Conseillère nationale de l'information
M^{me} Mame Ndella Dione
M^{me} Marion Piccio

Représentant du Bureau
des Nations Unies pour l'Afrique
de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)
Dakar

M. Mohamed Ibn Chambas, Chef,
Représentant spécial du Secrétaire général
M^{me} Falmata Liman, Assistante du Représentant
spécial du Secrétaire général

Organisations de la société civile

Association Culturelle d'Auto
Promotion Éducative et Sociale
Dakar

M. Bassirou Diallo

Al-Ahmadiya
Rufisque

Cheikh el Hadji Abdoulahi Diop, Khalifa
Al Hamadiya
M. Hadji Amadou Barro Diop, Chargé de mission
M. Amadou Habib Diop, Traducteur

Association d'Amitié et de
Solidarité entre les peuples
du Sénégal et de Cuba
Dakar

M. Daouda Faye
Président de la Commission des actions de solidarité

Association des Élèves
et Étudiants Musulmans
du Sénégal Dakar (AEEMS)

M. Abdourahmane Sall Ba
Président de l'AEEMS/(Section Universitaire de Dakar)

Association Entraide
Dakar

M. Marcelle Bakhazi, Président

Association Femme Islam et Développement Dakar	M ^{me} Mariama Ndiaye Sy
Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes Dakar	M. Ousmane Diadiou Chargé du suivi, de l'évaluation et de la logistique
Africaine de recherche et de coopération pour l'appui au développement endogène Dakar	M. Demba Moussa Dembele, Président M. Seyni Cissé M ^{me} Henriette Faye M. Mamadou Diagne Biaye
Association des retraités Dakar	M. Salif Fall, Chancelier
Association Al-Hoda Dakar	M ^{me} Dalale Derwiche, Professeur M ^{me} Safaa Kamal M ^{me} Samira Jaber M ^{me} Amal Ghozayel
Centre Culturel de la République Islamique d'Iran	M. Boubacar Fall, Responsable administratif M. Cherif Hassan Esmati, Directeur du Centre culturel d'Iran
Centre des hautes études de défense et de sécurité Dakar	M. Babacar Diouf, Directeur des recherches et des publications
Club Shalom Dakar	M. Babacar Sene
Collectif Solidarité Sénégal-Palestine Dakar	M. Mbodj Madieye, coordinateur M. Raif Assad M ^{me} Marie Assad M. Galaye Diao M ^{me} Fatou Ba Diop M. Dialo Diop
Comité Palestine-Sénégal Dakar	M. Chérif Mballo M ^{me} Arouna Mballo M. Amadou Ly M. Abou Diagne M. Mohameth Fall M. Cherif Ababacar Mballo M. Arfang Kane
Confrérie Mouride Dakar	M. Abdou Khadir Mbacke M. Mourtalla Bousso M. Pape Assane Diouf M. Serigne Mourtalla Seye
Famille Omalienne	S. E. M. Amadou Tidiane Hane, Ambassadeur
Forum Social Sénégalais Dakar	M. Mamadou Diouf, coordinateur
Grand Croix de l'ordre de Mérite	M. Mohamad Baroud Sy, administrateur de société

Groupe de Recherche d'action et d'Appui à la Base pour le Développement Dakar	M. Saer Diop
Institut Islamique Social	M. Cheikh Mohamad Kanso
Institut Panafricain de Stratégies Dakar	M. Elhaji Abou M ^{me} Mairam Wane Ly, Associate Member M. Ahmadou Wague, professeur, expert associé Département de l'énergie M ^{me} Tine Nafimatou, avocat
IRCICA	M. Halit Eren, directeur général M. Saico Umaro Embalo, assistant exécutif
La communauté des Layennes Dakar	M. Cheikh Djibril Diop M. Mame Dial Diop M. Mamadou Bara Samb M. Ibrahima Sambe M. Alioune Thiaw
Ligue Démocratique (LD) Dakar	M. Ousmane Badiane, secrétaire national chargé des élections M ^{me} Mame Saye Seck
Ligue des Imams du Senegal Dakar	M. Ismaila Ndiaye
Ligue Islamique Mondiale Dakar	M. Ismaila Deme, directeur général
Medina Baye Niass	M. Ibrahima Mouhameth Mamoune Niass
Koalack Pikine	Chef religieux, Membre du Conseil économique, social et environnemental M. Ousmane Ndiaye, Professeur
Ordre Liban Maronite Collège Notre-Dame du Liban Dakar	M. Père Bassam Eid, Supérieur, Mission libanaise
Pan African Arts Dakar	M. Pape Badara Seck, Producteur
Sénégal	M. Abdoul Aziz Kebe M. Khadim Sylla M. Babacar Samb M. Thierno Ka
Thierno Amadou Ba Khalif de Bambilor Dakar	M. Thierno Amadou Ba, Khalif du Bambilor M. Ibrahima Mbengue, Directeur exécutif, Fawzi Wanadiaty M. Mamadou Niane, Directeur de projet, Fawzi Wanadiaty M. Daouda Sall M. Seydou Ndiaye, Assistant du Khalif M. Rhan Dia, Assistant du Khalif
Union de la Jeunesse Musulmane Dakar	M. Cheikh Ahmed Salam Dieng, Président

Unité Palestine Dakar	M. Abou Diop
Médias	
Afrique 7 Dakar	M. Amadou Sabar Ba, journaliste M. Sanoussi Sane, vidéaste
Agence marocaine de presse Dakar	M. Abdelatif Abilkassem, journaliste M. Hassan Aourach, journaliste M. Mohamed Nassiri, journaliste
Allo Dakar Magazine Anadolu	M. Fatou Kama, journaliste M ^{me} Anar Siegwald, journaliste M. Assane Guèye, photographe
APA News	M. Ngagne Diouf, journaliste M. Edouard Touré, agent M ^{me} Bella Diassé, journaliste
Control Info Dakar Express Diaspora magazine Freedom newspaper Foulbé FM 102.6 Le Lendemain (en ligne) Dakar	M. Samb Moctar, journaliste M. Mohamed Ndiaye, journaliste M. Abdoulaye Ndiaye, photographe M. Katim Touray, reporter M. Penda Niang, journaliste M. Mamadou Touré, journaliste
Media 7 Ngaye FM Nouvelle économie de la vallée	M. Moustapha Sow, journaliste M. Saliou Ndiaye, journaliste M. Mohammed Belmir, journaliste M. Mohammed Gueye, journaliste M. Ibrahima Diagne, journaliste
PANAPRESS Radio convergence FM Radio FM Sénégal Reporter Info 24 Réseau des Journalistes	M ^{me} Akossuwa Kpegli, journaliste M. Abdou Thiam, journaliste M. Kémo Daffé, journaliste M. Pape Guéye, reporter M. Mouhamadou Abdoulaye Barro, coordinateur pour l'Information Religieuse
Reuters RFM RTS/RTS Radio	M ^{me} Makini Brice, journaliste M. Mané Touré, reporter M. Moussa Ba, vidéaste M. Ousseynou Niasse M. Jean Baptiste Sané, journaliste M. Oumou Baldé
Sen Info Sud FM Sunn News	M. Mame Martine, journaliste M. Habsa Elimane Wane, journaliste M. Ousmane Ndiaye, rédacteur en chef

Teranga FM	M. Arona Niang, journaliste
WALFADJIRI TV	M. Omar Kaire, journaliste
WALF TV	M. Papa Mamdou Faye, vidéaste
	M. Seck Ndong, journaliste

Invités spéciaux

Anciens représentants permanents du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies	S. E. M ^{me} Absa Claude Diallo S. E. M. Keba Birane Cisse
--	--

Commission des affaires étrangères, de l'Union Africaine et des Sénégalais de l'extérieur	M. Djibril War S M. Mbengue Lam M ^{me} Mariama Diallo M. Oulimata Mane M. Madti Guene Fall
---	---

Public

M. Joseph Gaston Apikit Dakar	Collège Sacré-Cœur
M ^{me} Marie Ange Bampoky	Manager, Agence de communications
M. Ibrahim Barro	
M. Diome Diamare	
M. Papa Diom	
M. Nathan Fallou Fuhr	Chef d'orchestre, Music Cultural Diplomacy
M ^{me} Sandrine Mwiliriza	Responsable de la communication et de l'information
M. Oumar Ndiaye	Étudiant
Cheikh Anta Diop University	M. Dame Sall, enseignant-chercheur, Relations internationales et géopolitique, Institut des droits de l'homme et de la paix M. Darryl Obama Prevost, directeur exécutif M ^{me} Anna Mari Diagne M. Abdoulaye Fall, étudiant M. Ibrahima Faye, étudiant M. Ibrahima Gueye M. Kane Sahnoune M. Moustapha Kebe M ^{me} Saidina Mouhamadou Amine
M. Nadim Sader	
M. Hamidou Sagna	Journaliste
M. Ouman Seck	
Yavuz Selim University	M. Muhammed Isameilor M. Yoro Diouma Ba

* * *